

# LES CIGOGNES

BULLETIN  
COMMUNAL  
JANVIER 2025

— SAINT-HIPPOLYTE —



# Adresses utiles & Infos pratiques



## Mairie de Saint-Hippolyte Agence postale communale

4, place de l'Hôtel de Ville  
68590 SAINT-HIPPOLYTE

☎ 03 89 73 00 13

✉ mairie-Saint-Hippolyte@wanadoo.fr

Les bureaux sont ouverts :  
du Lundi au Vendredi de 8h à 12h

En dehors de ces horaires, le personnel répond aux appels téléphoniques sauf le mercredi après-midi

🌐 [saint-hippolyte-alsace.fr](http://saint-hippolyte-alsace.fr)

Atelier communal : ☎ 03 89 73 05 06

## Bibliothèque «St-Hippolyte»

dans la cour de l'école de Saint-Hippolyte

☎ de la mairie 03 89 73 00 13

✉ [st.hippolyte@gmail.com](mailto:st.hippolyte@gmail.com)

Vous pouvez commander ou rapporter des livres au secrétariat de la mairie.

Permanences :

Mardi et Jeudi de 14h30 à 17h30

## Écoles

ÉCOLE de SAINT-HIPPOLYTE

☎ 03 89 73 05 33

ÉCOLE de RORSCHWIHR

☎ 03 89 73 84 11

## Horaire des déchetteries:

### Ribeauvillé :

Du lundi au vendredi : 13h à 17h30

Le samedi : 8h - 12h / 13h - 17h30

### Riquewihr :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le samedi : 8h - 12h / 13h - 17h30

## Mairie de Ribeauvillé: (pour vos passeports et cartes d'identité)

Sur rendez-vous ☎ 03 89 73 20 00

**Trésorerie :** au centre des finances publiques Espace Pluriel, 11 rue St-Jacques 68240 KAYSERSBERG-VIGNOBLE (ancienne mairie de Sigolsheim) -  
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

- par messagerie : [sgc.kaysersberg-vignoble@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.kaysersberg-vignoble@dgfp.finances.gouv.fr)

- par téléphone au : 03 89 78 24 32

**Centre des impôts :** cité administrative - 3 rue Fleischhauer - 68000 COLMAR

**Préfecture :** 7 rue Bruat - 68000 COLMAR - 03 89 29 20 00

## Tournée des levées des poubelles pour les jours fériés 2025

**ne change pas.**

Les poubelles seront levées les lundis matin comme d'habitude.

## Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé :

Enfance et jeunesse – Ordures ménagères - 1 rue Pierre de Courbertin - 68150 RIBEAUVILLE

☎ 03 89 73 27 10

Fax 03 89 73 27 11

✉ [epci@cc-ribeauville.fr](mailto:epci@cc-ribeauville.fr)

🌐 [www.cc-ribeauville.fr](http://www.cc-ribeauville.fr)

## GRDF et ENEDIS service :

Dépannage gaz :

☎ 0800 473 333

Dépannage électrique :

☎ 09 726 750 68

## Brigade verte :

92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 SOULTZ.

En cas de nécessité, contacter d'abord la mairie de Saint-Hippolyte.

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez appeler le

☎ 03 89 74 84 04

## Service d'urgence :

Gendarmerie : ☎ 17

Pompiers : ☎ 18

SAMU : ☎ 15

Numéro européen d'urgence : ☎ 112

## SPA:

Route de Scherwiller  
67600 EBERSHEIM

☎ 03 88 57 64 68

## Presbytère Catholique:

68750 BERGHEIM

☎ 03 89 73 63 20

## Assistance sociale :

17 rue de l'Abattoir

68150 RIBEAUVILLE

☎ 03 89 73 61 65

## Point gérontologique :

17 rue de l'Abattoir

68150 RIBEAUVILLE

☎ 03 89 78 27 61

En cas de fuite d'eau à l'intérieur de votre maison, contactez votre installateur sanitaire.

En cas de rupture d'eau entre le compteur et la voie publique, merci de téléphoner au **SDEA**

En journée au ☎ 03 90 57 50 88  
ou après 18h et le week-end au ☎ 03 88 19 97 09

## Où trouver un défibrillateur à Saint-Hippolyte :

- Sur la façade de la mairie rue de la Montée en face du restaurant «A la vignette»
- Sur la façade du dépôt incendie - rue de l'ancienne tuilerie
- Sur la façade de la Salle des Fêtes - Côté rue du Haut-Koenigsbourg
- Sur la façade du vestiaire du Club House

## sommaire

Adresses utiles.....	2
Le mot du Maire .....	3
Décès de Charles THIRION.....	4
Budget et délibérations du Conseil Municipal .....	5
Les principales délibérations du conseil municipal en 2024 .....	8
80 <sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Saint-Hippolyte.....	10
Libération ! De quoi?.....	13
Géovino.....	16
Deux nouveaux labels: 3 <sup>ème</sup> fleur et commune nature ...	18
Trame verte et bleue.....	19
L'école .....	20
Les aventures des P'tits filous Ecole de musique .....	23
Don du sang Police municipale.....	24
Bibliothèque.....	25
L'orgue de l'église de Saint-Hippolyte.....	26
Charte de Charlemagne.....	27
Listes des associations.....	31
Les sources.....	32
La Collectivité européenne d'Alsace.....	35
Slow Up .....	36
2024 en images .....	37
Séniors pour votre sécurité ayez les bons réflexes !.....	38
Brigade verte.....	39
Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux .....	40
Maisons fleuries.....	41
Territoire d'énergie Alsace.....	42
Urbanisme Consignes pour vos documents administratifs .....	43
Inscription sur les listes électorales - Etat civil .....	44
Grands anniversaires.....	45
Calendriers des manifestations ..	48

## Le Mot du Maire



Enfin !! Nous avons obtenu en 2024, cette troisième fleur des villes et villages fleuris, que nous convoitions depuis quelque temps.

C'est une consécration pour tous les acteurs du fleurissement dans notre cité, une récompense pour nos efforts constants en faveur de l'écologie et la biodiversité de notre environnement, le cadre de vie des habitants et l'accueil de nos visiteurs.

Merci à notre équipe technique pour tous les efforts déployés toute l'année pour le soin de nos espaces verts et notre fleurissement. Merci à tous ceux qui s'attachent à embellir leur jardin et leur maison pour le bien-être de tous.

Année 2024, année de pluie, compliquée pour le monde agricole et viticole, avec, notamment de fortes pressions de maladies, mildiou ou autres, et au final, des récoltes moyennes, voire faibles.

Retenons cependant le positif. Après la sécheresse des années précédentes, la production de nos sources d'eau potable est fortement remontée, et couvre, en cette saison, la totalité de nos besoins.

Après la souffrance des étés secs des années précédentes, notre forêt respire. Le phénomène de dépérissement des bois a, momentanément, régressé.

De nombreuses communes, en Alsace, ont fêté le 80<sup>e</sup> anniversaire de leur libération, marquant la fin de l'occupation en 1944. A Saint-Hippolyte s'est tenue une exposition, fort bien documentée, sur cette période sombre dans l'histoire de notre commune. Je tiens à remercier, encore, nos historiens pour cette très belle réalisation, que vous avez été nombreux à visiter.

Quelques changements sont intervenus au sein de notre collectivité.

Notre garde-forestier a pris sa retraite. Il est remplacé par un nouveau chef de triage qui a pris ses fonctions en décembre.

Nous enregistrons aussi l'arrivée d'un nouveau policier municipal, en service depuis ce mois de janvier.

Dans le domaine de la santé, saluons l'arrivée d'une 2<sup>e</sup> médecin à Saint-Hippolyte, installée provisoirement dans les locaux du presbytère.

Nous leur souhaitons, à chacun, pleine réussite dans leur fonction et tâche dans notre commune.

Vous découvrirez à l'intérieur de ces pages, toute la rétrospective de la vie de notre village, au cours de l'année écoulée, les travaux en cours et les projets du conseil municipal, pour le bien-vivre à Saint-Hippolyte.

Je souhaite particulièrement bonne lecture à ceux qui feuilletent ce bulletin pour la première fois, car installés depuis peu dans notre commune. Qu'ils se sentent chez eux à Saint-Hippolyte.

Grand merci, pour le travail de recherche et de rédaction, à toute l'équipe de bénévoles qui a œuvré, sous la conduite de mon adjointe, Isabelle KOEBERLE, pour la réalisation de ce nouveau bulletin

Bonne lecture,

Bonne année à tous.

Claude HUBER  
Maire de Saint-Hippolyte

Les Cigognes de Saint-Hippolyte  
Bulletin Communal N° 48 - Janvier 2025

Remerciements à tous ceux qui ont participé à la rédaction ou à l'illustration de ce bulletin.

Directeur de la publication: Claude HUBER  
Dépôt Légal 492

Conception et impression:  
Freppel Imprimeur, Wintzenheim

# Décès de Charles THIRION, l'un des derniers Malgré-nous du village

Charles THIRION, incorporé de force, l'un des derniers Malgré-nous du village est décédé dimanche 25 août 2023 à son domicile de Saint-Hippolyte à l'âge de 99 ans. Coïncidence puisque ce jour, la municipalité de Saint-Hippolyte témoignait reconnaissance et respect aux trois derniers incorporés de force du village, Charles THIRION, Auguste MEYER et Raymond MUHR.

Un dernier hommage lui a été rendu à l'église de Saint-Hippolyte vendredi 30 août. Charles THIRION a vu le jour le 10 février 1925 au foyer de Marie SCHOTTERER et de Joseph THIRION, agriculteurs et viticulteurs. Il a fréquenté l'école communale aux côtés de ses deux sœurs, Marie-Jeanne et Joséphine, ainsi que de son frère Marcel. Dès sa scolarité achevée, Charles a rendu des services ici ou là au sein du village.

## Engagé de force sur différents fronts

À la suite du décret du 25 août 1942 contraignant les jeunes Alsaciens et Mosellans à effectuer leur service militaire dans les rangs de l'armée allemande, le jeune Charles fut le premier à partir.

Lors de son conseil de révision qui se déroula à Ribeauvillé, les conscrits ont chanté la Marseillaise. Tous ceux pris sur le fait par la gendarmerie ont été emprisonnés à Colmar.

Incorporé dans le Reichsarbeitsdienst, Charles prit le train en mai 1943 à Colmar et rejoignit un régiment du génie à Oslo en Norvège. Il a été acheminé par la suite en Hongrie où il s'est retrouvé face à l'Armée Rouge. Il retrouva Saint-Hippolyte en 1945.

Rendu à la vie civile, il a exercé plusieurs métiers. Tout d'abord au village, il fut ouvrier



Charles Thirion  
lors d'une cérémonie commémorative.  
Photo archives Jean-Paul Sibille

viticole chez les viticulteurs Gsell et Huber, puis il a été employé à l'usine de textiles artificiels, Crylor à Colmar.

Le 20 mai 1989, il a épousé Marcelle JEHL à Saint-Hippolyte.

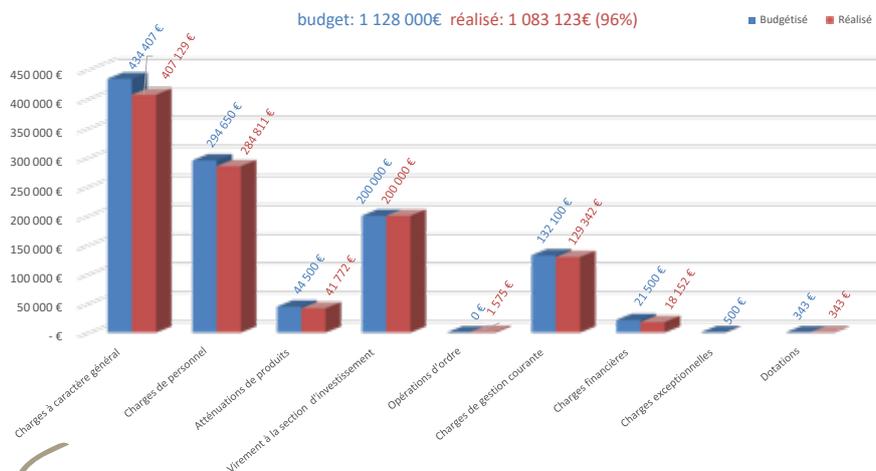
Charles THIRION était très engagé dans la vie publique et associative de sa commune. Ancien combattant et porte-drapeau, il assistait avec assiduité à toutes les manifestations patriotiques des environs. Il était aussi membre de nombreuses associations comme le cercle catholique, le patronage sportif paroissial, la chorale Ste Cécile, l'AS Saint-Hippolyte où il fut footballeur et le club des aînés. Il fut aussi sapeur-pompier volontaire.

Bon vivant et serviable, Charles THIRION était estimé de tous.

# Budget Municipal

## Compte administratif 2024 - Fonctionnement (Chiffres arrêtés au 03/01/2025)

### Dépenses de fonctionnement 2024

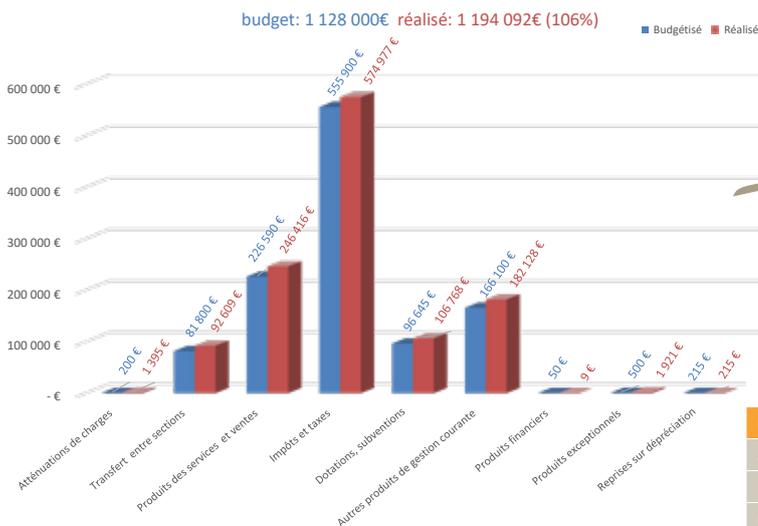


### Détails des charges à caractère général

	Budgétisé	Réalisé
Entretien batiments, voirie, réseaux	134 407,00 €	115 068,16 €
Electricité et gaz	70 000,00 €	72 033,67 €
Taxes foncières et impôts	60 600,00 €	58 165,52 €
Fournitures	47 300,00 €	58 608,17 €
Primes d'assurances	23 200,00 €	25 376,35 €
Auance de frais de l'école	22 000,00 €	22 523,40 €
Cotisations à des organismes	18 000,00 €	16 790,95 €
Fêtes et cérémonies	13 000,00 €	8 186,24 €
Combustibles chauffage et carburant	12 500,00 €	5 409,09 €
Locations et prestations de services	11 700,00 €	7 820,75 €
Documentation, honoraires, annonces	9 700,00 €	7 496,18 €
Frais d'affranchissement et télécommunications	6 000,00 €	5 445,34 €
Eau et assainissement	4 000,00 €	3 132,54 €
Autres frais	2 000,00 €	1 072,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 407,00 €</b>	<b>407 128,82 €</b>

	Budgétisé	Réalisé	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 128 000,00 €</b>	<b>1 083 123,16 €</b>	<b>96,02%</b>
Charges à caractère général	434 407,00 €	407 128,82 €	93,72%
Charges de personnel	294 650,00 €	284 810,65 €	96,66%
Atténuations de produits	44 500,00 €	41 772,00 €	93,87%
Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%
Opérations d'ordre	0,00 €	1 575,00 €	
Charges de gestion courante	132 100,00 €	129 342,15 €	97,91%
Charges financières	21 500,00 €	18 151,81 €	84,43%
Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	0,00%
Dotations	343,00 €	342,73 €	99,92%

### Recettes de fonctionnement 2024



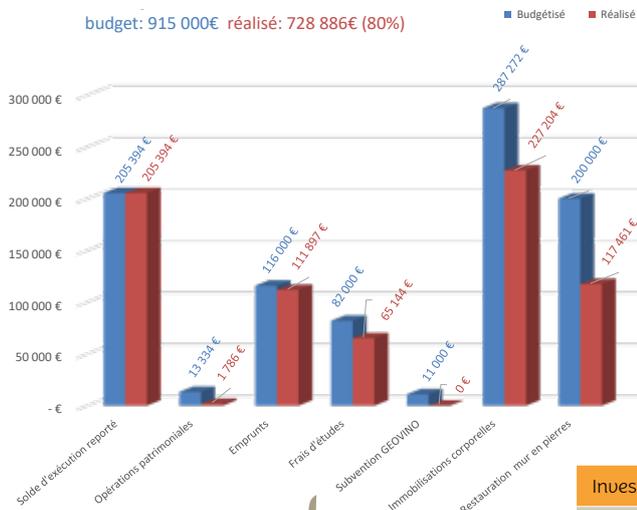
	Budgétisé	Réalisé	%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>1 128 000,00 €</b>	<b>1 206 437,85 €</b>	<b>106,95%</b>
Atténuations de charges	200,00 €	1 394,51 €	697,26%
Transfert entre sections	81 800,00 €	92 609,01 €	113,21%
Produits des services et ventes	226 590,00 €	246 416,07 €	108,75%
Impôts et taxes	555 900,00 €	574 976,82 €	103,43%
Dotations, subventions	96 644,82 €	106 768,46 €	110,48%
Autres produits de gestion courante	166 100,00 €	182 127,60 €	109,65%
Produits financiers	50,00 €	9,00 €	18,00%
Produits exceptionnels	500,00 €	1 921,20 €	384,24%
Reprises sur dépréciation	215,18 €	215,18 €	100,00%

# Budget Municipal

## Compte administratif 2024 - Investissement

(Chiffres arrêtés au 03/01/2025)

### Dépenses d'investissement 2024



### Détails des immobilisations corporelles

	Budgétisé	Réalisé
Constructions bâtiments publics	211 072,02 €	177 325,31 €
Réseaux de voirie et d'adduction d'eau	45 000,00 €	4 171,02 €
Terrains aménagés autres que voirie, cimetière	12 200,00 €	16 191,00 €
Matériel roulant	10 000,00 €	15 047,76 €
Matériel et outillage incendie, voirie, technique, bureau	9 000,00 €	7 382,72 €
Autres immobilisations corporelles	- €	7 085,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>287 272,02 €</b>	<b>227 203,57 €</b>

	Budgétisé	Réalisé	%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>915 000,00 €</b>	<b>728 886,16 €</b>	<b>79,66%</b>
Solde d'exécution reporté	205 393,98 €	205 393,98 €	100,00%
Opérations patrimoniales	13 334,00 €	1 786,20 €	13,40%
Emprunts	116 000,00 €	111 897,26 €	0,00%
Frais d'études	82 000,00 €	65 144,40 €	79,44%
Subvention GEOVINO	11 000,00 €	- €	0,00%
Immobilisations corporelles	287 272,02 €	227 203,57 €	
Restauration mur en pierres	200 000,00 €	117 460,75 €	58,73%

### Recettes d'investissement 2024



	Budgétisé	Réalisé	%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>915 000,00 €</b>	<b>653 762,09 €</b>	<b>71,45%</b>
Vir. de la section fonctionnement	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%
Opérations d'ordre	0,00 €	1 575,00 €	0,00%
Opérations patrimoniales	13 334,00 €	0,00 €	0,00%
Dotations, fonds divers	254 424,30 €	246 251,72 €	96,79%
Subventions	225 800,00 €	155 664,27 €	68,94%
Emprunts	21 441,70 €	0,00 €	0,00%
Tux restauration mur en pierres	200 000,00 €	50 271,10 €	25,14%

# Budget Municipal

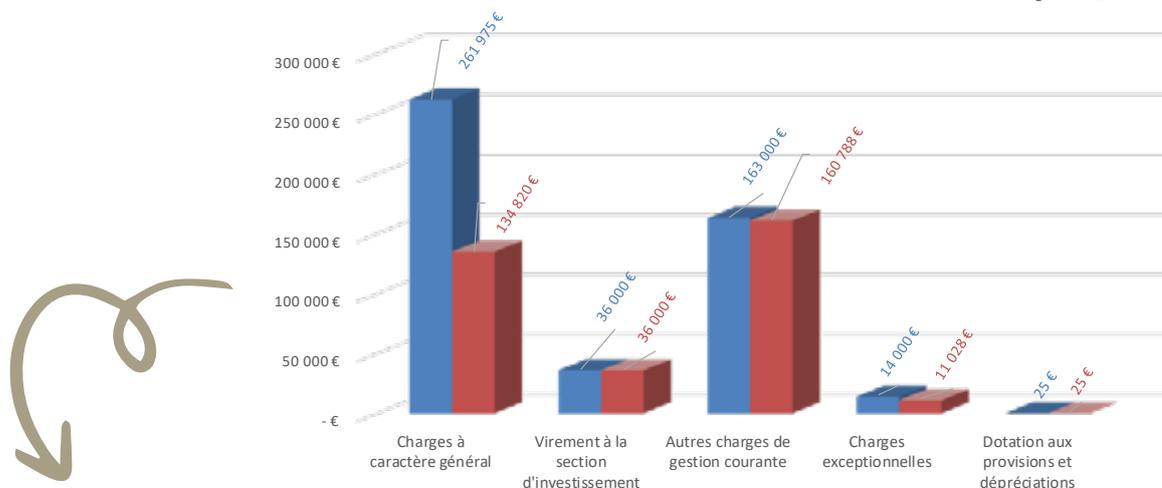
## Budget de la forêt communale 2024

(Chiffres arrêtés au 03/01/2025)

### Dépenses de la forêt 2024

budget: 475 000€ réalisé: 342 661 (72%)

■ Budgétisé ■ Réalisé

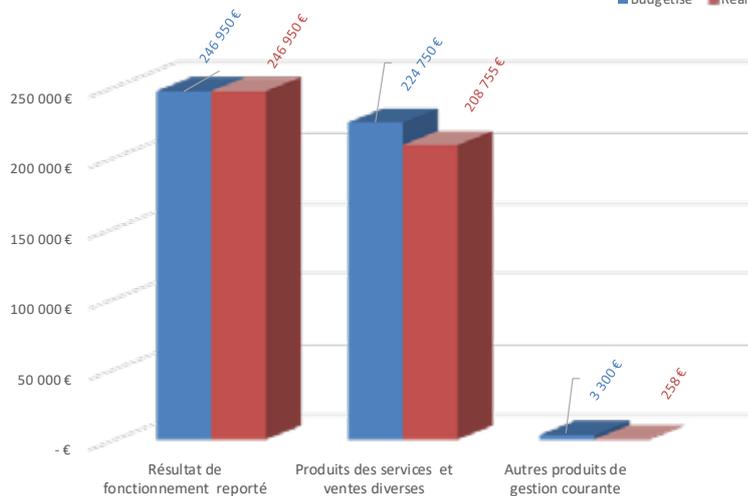


	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	511 000,00 €	378 660,95 €	74,10%
Charges à caractère général	261 974,68 €	134 820,08 €	51,46%
Virement à la section d'investissement	36 000,00 €	36 000,00 €	100,00%
Autres charges de gestion courante	163 000,00 €	160 787,81 €	98,64%
Charges exceptionnelles	14 000,00 €	11 027,74 €	78,77%
Dotation aux provisions et dépréciations	25,32 €	25,32 €	100,00%

### Recettes de la forêt 2024

budget: 475 000€ réalisé: 455 963€ (96%)

■ Budgétisé ■ Réalisé



	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Recette	475 000,00 €	455 962,97 €	95,99%
Résultat de fonctionnement reporté	246 949,93 €	246 949,93 €	100,00%
Produits des services et ventes diverses	224 750,07 €	208 755,16 €	92,88%
Autres produits de gestion courante	3 300,00 €	257,88 €	7,81%

# Les principales délibérations du Conseil Municipal en 2024

## Séance du 15 janvier 2024

### Election d'un nouvel adjoint

Le maire fait part au conseil municipal du souhait de Mr Raphaël Bossert de se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire qui a été acceptée par Mr le préfet du Haut Rhin à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Mme Isabelle Koeberlé, 3<sup>ème</sup> adjointe passe au poste de 2<sup>ème</sup> adjointe avec la majorité absolue des suffrages. Mr Sébastien Klein a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint avec la majorité absolue des suffrages.

### Modification du PLU

Il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLU pour le motif suivant: harmonisation des règles de stationnement du PLU de Saint-Hippolyte au regard des pratiques à l'échelle de la Communauté de Communes. Le conseil municipal décide d'une procédure de modification simplifiée du PLU.

### Vente d'un terrain en ZA

Le conseil municipal décide de retenir la candidature du groupe Boule, acteur local, pour la vente du terrain communal situé en zone artisanale.

## Séance du 6 février 2024

En raison de l'absence d'enchère lors de la première adjudication du lot de chasse n°1 en date du 02/02/2024, le conseil municipal fixe une nouvelle date au 05/04/2024 à 14h au pris de 30 000 €.



## Séance du 26 février 2024

### Compte administratif et de gestion 2023 du budget forêt

	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	188 119.45 €
Recettes de l'exercice	297 736.52 €
Résultat de l'exercice	+109 617.07 €
Résultat reporté	+137 332.86 €
Excédent global	+246 949.93 €

## Séance du 18 mars 2024

### Adhésion à la politique Maison Alsacienne

Le conseil municipal décide d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.



## Séance du 25 mars 2024

### Fiscalité directe locale

Les bases locatives de la taxe foncière sont revalorisées de +3.90 % en 2024.

Le conseil municipal décide d'appliquer les taux de fiscalité directe locale pour 2024 comme suit, soit une hausse de 1%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.47 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.24 %

Taxe d'habitation : 14.02 %

### Budget forêt :

#### approbation du budget primitif 2024

Dépenses et recettes de fonctionnement: 475 000 €

### Budget général :

#### approbation du budget primitif 2024

Dépenses et recettes de fonctionnement: 1 128 000 €

Dépenses et recettes d'investissement: 915 000 €

### Compte administratif et de gestion 2023 du budget général

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	829 546.28 €	190 591.20 €
Recettes de l'exercice	1 069 970.58 €	343 759.93 €
Résultat de l'exercice	+240 424.30 €	+153 168.73 €
Résultat reporté	0 €	-358 562.71 €
Excédent global	+240 424.30 €	-205 393.98 €

# Les principales délibérations du Conseil Municipal en 2024

## Location du presbytère

Le conseil municipal décide de mettre à la location une partie du presbytère à Mme Julienne Mpondo dans le cadre de son activité pour l'installation d'un cabinet médical.



## Séance du 16 décembre 2024

### Location maison forestière

A la suite du départ en retraite de Mr Rémy Leonhart, ce dernier a émis le souhait de demeurer locataire. Le conseil municipal, après une visite des lieux, a décidé de louer à Mr Leonhart, en l'état, la maison forestière lieudit Teufelsloch à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.



## Séance du 10 juin 2024

### Amodiation du presbytère

Le conseil municipal approuve la demande d'amodiation du presbytère.



## Séance du 29 juillet 2024

### Maitre d'œuvre pour la chaufferie bois

Suite à la réalisation en 2023 d'une étude de faisabilité sur la pertinence d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, Mr le Maire présente 2 propositions afin de désigner un maitre d'œuvre qui se chargera de nous accompagner pour les travaux. Le choix du conseil municipal s'est porté sur le cabinet Larbre Ingénierie pour un montant de 23 037 € HT.

### Travaux toiture de l'ancien vendangeoir

Pour le remplacement de la toiture en amiante de l'ancien vendangeoir, dépose de plaques ondulées fibrociment amiantées et couverture de panneau polyuréthane, le conseil municipal accepte les devis proposés pour un montant total de 41 121.43 € TTC.

### Désignation de l'architecte – diagnostic de l'église

Le conseil municipal a désigné Mr Fleck, architecte du patrimoine afin de réaliser un diagnostic de notre église au prix de 26 040 € HT.





## La libération de Saint-Hippolyte, la bataille de Saint-Hippolyte

La vague d'allégresse qui submergeait la France depuis juin 1944, causée par la Libération de notre pays des chaînes du nazisme, atteint Saint-Hippolyte fin novembre début décembre. Allégresse bien justifiée. Libération d'un joug devenu insupportable, mais libération acquise au prix de sacrifices immenses: centaines de milliers de vies humaines, torrents de sang, campagnes, cités anéanties tout le long de cette voie glorieuse. La population de Saint-Hippolyte a payé un très lourd tribut dans cette lutte au cours de laquelle l'opresseur se faisait arracher pied à pied la terre qu'il avait envahie 4 ans auparavant. Comme partout ailleurs on revit la joie immense qui succéda à ces jours douloureux dans notre ville, mais le souvenir des ruines, le souvenir de ceux qui ont payé de leur sang, de leur vie, reste gravé dans les cœurs.

En 1985 déjà, pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Saint-Hippolyte, des habitants qui avaient vécu la bataille dans notre cité, se firent un devoir d'en écrire le souvenir afin que la postérité sache et n'oublie pas et voici, ce qu'ils nous ont laissé. Dans un travail assez long, le récit suivant a été rédigé sur la base de six témoignages différents. Si son contenu ne rejoint pas sur tous les points certains souvenirs personnels, il est absolument exact pour l'essentiel.

La Libération de Saint-Hippolyte ne se fit pas en un seul jour. Et si, le 20 novembre 1944 déjà, des signes avant-coureurs l'annonçait, les habitants

de Saint-Hippolyte eurent encore de nombreuses heures bien pénibles à vivre avant que leur joie fût absolument sereine.

**20 novembre 1944:** De Saint-Dié en flammes, un Etat-Major allemand (officiers supérieurs et personnel) s'installe à l'hôtel Munsch. Suivent de nombreux camions chargés de matériel dirigés sur l'Allemagne, camions qui reviennent vides pour aller récupérer ce qui reste à prendre. Un détachement de SS (formé paraît-il en grande partie de Polonais et de Russes Blancs engagés dans l'Armée allemande) vient camper à Saint-Hippolyte (dans les maisons naturellement).

**Mardi 28 novembre 1944:** un détachement important de soldats américains estimé à 200-300 hommes arrive au Haut-Koenigsbourg, s'installe sur les pentes, aux points permettant de surveiller Saint-Hippolyte et la plaine. Ils sont donc là, tout près, ceux qu'on attend si fébrilement.

**Mercredi 29 novembre 1944:** Les Allemands installés dans la cité n'éprouvent pas les mêmes sentiments. Les ordres sont donnés d'évacuer le plus vite possible ces lieux plus hospitaliers du tout. L'Etat-Major cité plus haut et environ 1000 hommes plient bagage en hâte et partent vers l'Est.

Les Américains observent le mouvement et, des pentes du Haut-Koenigsbourg et même du Langenberg, ouvrent un feu d'artillerie sur le croisement près de la chapelle. La chapelle prend

feu. Plusieurs maisons du quartier proche sont enflammées. C'est le début des destructions. Des hommes courageux n'hésitent pourtant pas à braver les flammes pour sauver la parcelle de la Vraie Croix vénérée en ce lieu. Les premiers obus tombent également dans plusieurs quartiers du village, que les Allemands n'ont pas encore tous quittés. Un projectile éclate dans un des maronniers proches de l'Eglise. Monsieur Joseph Husser, du Collège Sainte-Marie, est occupé dans la sacristie. Un petit éclat d'obus traverse la fenêtre et touche M. Husser au cœur. C'est la première victime parmi les habitants. À l'Eglise même, tous les vitraux du cœur sont détruits, ainsi que l'indique une inscription au bas du vitrail du milieu. Une plaque rappelle la mort de M. Husser. A l'extérieur du chœur, côté école, les murs sont encore marqués par de nombreux éclats d'obus qui montrent qu'un séjour au centre de Saint-Hippolyte ne devait pas être agréable ce 29 novembre. A cette date, les Américains sont arrivés au Teufelsloch; un autre groupe vient d'Orschwiller et prend position à l'Hôtel Munsch. Les Allemands sont partis. Mais pas définitivement.

**Jeudi 30 novembre 1944 :** Car, après un violent tir d'artillerie, ils essaient de reprendre la ville; leurs chars avancent jusqu'au milieu de l'agglomération. Les Américains qui se sont retirés, déclenchent à leur tour un tir terrible. Pour les habitants, c'est maintenant l'enfer.

Terrés dans leurs caves, impuissants à réagir contre les incendies qui se propagent dans leurs maisons – presque toute la rue du Collège est en feu – ils attendent la fin du cauchemar. Dans les écuries, les bêtes crient à mort; certaines sont blessées, tuées dans les rues ... Les tirs d'artillerie ne cessent pas la nuit ...

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 1944 :** ... et reprennent de plus belle, avec une violence accrue, des deux côtes. Mais les Américains contre-attaquent et les combats de rue s'engagent, se prolongent jusque dans la journée du lendemain et ce n'est que le Samedi 2 décembre 1944 que les Américains sont les maîtres de tout Saint-Hippolyte.

**Samedi 2 décembre 1944 :** Les Américains sont encore méfiants, et les premiers visitent chaque maison de bas en haut, escortés par un des habitants, pour trouver éventuellement des Allemands cachés. Pourtant, l'allégresse est grande

dans le village. On a même sorti des drapeaux français et, ce soir, on coucherait à nouveau dans son lit... La joie est de courte durée. Dès le début de la nuit, les Allemands ouvrent un feu d'artillerie des plus nourris sur la bourgade. Nouvelle fuite dans les caves : nouvelles terreurs à prévoir pour la nuit... Et des Allemands sont revenus en force avec mission de mettre le feu aux quatre coins du village. Partout des flammes : rue du Collège, rue de la Montée, entrée Est. Quatorze maisons avec dépendances et tous leurs biens sont anéantis, de nombreuses autres sont endommagées, les habitants restant terrorisés au fond de leurs caves... Tous? Non. Pas tous. Au risque d'y laisser mille fois leur vie, des héros tentent de sauver ce qui peut l'être.

### **L'héroïsme des pompiers de Saint-Hippolyte**

Pendant les heures, les jours, où les flammes embrasent le ciel au-dessus de Saint-Hippolyte, ou les étincelles volent aussi haut que le clocher de l'Eglise – dit un témoin –, que les obus américains ou allemands explosent au-dessus des toits et que les balles sifflent le long de toutes les rues, que les combats se déroulent dans les recoins les plus reculés, les pompiers sont là, accompagnés de nombreux volontaires, sous l'œil étonné des soldats américains, le regard narquois des Allemands « *Lasst brennen was brennt, wenn euch euer Leben lieb ist* ». (Laissez brûler ce qui brûle, si vous tenez à la vie) ou bien « *Ihr seid vollständig verrückt, es geht ja doch alles zum Teufel* » (Vous êtes complètement fous, puisque tout va au diable). Les tuyaux de la pompe à incendie sont écrasés par deux chars allemands « Tiger », la motopompe est criblée de balles... Rien n'y fait. Presque comme en période d'exercice, au haut d'échelles branlantes, dans le sifflement des balles et l'éclatement des obus, on lutte contre les flammes, sinon pour éteindre c'est impossible, du moins pour circonscrire, et ce jusqu'à l'épuisement complet. Louis Gsell, comme ses camarades, prêts au sacrifice total, est abattu par une rafale américaine, puis évacué par les Américains à Bruyères, laissant sa famille dans la plus cruelle incertitude durant de longues journées... Il peut être affirmé que la sauvegarde de Saint-Hippolyte est due à la grâce de Dieu et au courage des sapeurs pompiers et de leurs aides .

**Samedi 2 décembre 1944 (suite):** Les tirs d'artillerie continuent toute la nuit, venant maintenant du côté allemand. Dans la rue Saint Fulrade, Monsieur Peter (Restaurant Flach) est tué. Peu à peu les tirs s'arrêtent. De nombreux incendies sont encore combattus, même à la mairie. Mais les Allemands sont définitivement refoulés, battent en retraite, les Américains occupent toute la localité.

**Dimanche 3 décembre 1944:** On ressort des caves. C'est alors seulement que la population constate que Saint-Hippolyte a payé un lourd tribut pour sa libération. On estime à 3 500 le nombre d'obus qui se sont abattus sur l'agglomération. Beaucoup de maisons ont été anéanties par le feu : toutes les autres sont endommagées. Deux personnes ont été tuées, au moins quatre autres plus ou moins gravement blessées et c'est un miracle qu'après ces jours d'enfer, il n'y ait pas plus de victimes civiles. Le calme n'est pas revenu pour autant. Pendant plusieurs

semaines, la Légion Étrangère puis, les Goumiers Marocains, qui ont relevé les Américains, ont eu à repousser des essais d'infiltration de la part des Allemands installés à l'Est de Saint-Hippolyte. (Mr Oster et son épouse Jeanne périront dans le "Moulin de Saint-Hippolyte"). Une vie normale ne reprendra qu'au jour où la « Poche » de Colmar sera libérée, début février 1945.

Les indications de la bataille de Saint-Hippolyte ont été tirées de déclarations de témoins, mises aimablement à la disposition par M. Georges Koeberle et quelques autres personnes. Il est certain que de nombreux autres témoins auraient des souvenirs personnels à relater. Il a fallu s'en tenir à l'essentiel, aux faits qui ont touchés l'ensemble de la commune. L'auteur du texte, qui a passé de nombreuses heures, même de nuit, à dépouiller les déclarations indiquées plus haut, prie les lecteurs de bien vouloir l'excuser.

Ad. NOBEL



# LIBERATION!

## De Quoi?



Pour beaucoup de nos compatriotes, le mot Libération rappelle l'arrivée des Américains en novembre 1944, le retour des soldats français, la fin de toutes les privations apportées par la guerre : on pourrait à nouveau manger, boire se vêtir, s'équiper à son goût. Les privations imposées à tout le pays, on les aurait acceptées, comprises : on était en guerre et partout il fallait « se serrer la ceinture ». Dès le Débarquement du 6 juin 1944, on espérait que le bonheur allait revenir et c'est avec un délire indescriptible que nos camarades français et les alliés furent accueillis.

En Alsace, la joie ne fut pas moins grande qu'ailleurs. Mais, si pour les jeunes surtout, Libération signifiait l'arrivée d'un âge d'or, pour les adultes, les « anciens », ceux qui avaient grandi dans l'école française, qui gardaient l'orgueil d'avoir été zouave, matelot, chasseur, spahi, d'avoir porté l'uniforme du premier des régiments de France et de sa fourragère éclatante, ceux qui avaient été cruellement déchirés dans leur cœur lors de l'écrasement de la France par les Allemands en 1940, ceux qui avaient gardé dans l'âme pendant des jours, des mois, des années l'amour infaillible pour la vraie Patrie, ce fut une pierre pesante qui tomba, cette pierre qui, pendant quatre ans, avait écrasé, broyé les âmes, avait forcé l'éternel

« garde à vous » ou à la marche au pas cadencé, avec seul objectif de vie de la grandeur du « Reich ».

Chez nous, dès le début de l'Occupation, les autorités allemandes et national-socialistes ne poursuivirent qu'un seul but dans l'immense majorité d'Allemands en adoration devant le Führer, l'Alsace serait très vite une région modèle de patriotisme ardent, voire de fanatisme. Et pour y parvenir on n'y alla pas de main morte « *Hinaus mit dem welschen Plunder* » dehors tout le fatras français hurlèrent les conquérants au visage de ceux qui n'avaient au cœur que le mot « France ». Immédiatement, plus un mot de français, une seule langue, l'allemand qui serait bientôt la langue du monde entier. Plus de livre, plus de journal français dans les maisons à détruire par le feu. Plus de carte postale dont la mention française n'était pas rayée.

Les communes porteraient un nom allemand : Saint-Pilt, Rappoltsweiler, Leberau. Plus de noms français pour les places et les rues qui devaient dorénavant se nommer : Karl Roos Platz, Herrmann Goering Strasse. À Mulhouse, la Rue du Sauvage devint la Adolf Hitler Strasse. Pourquoi le ridicule n'a-t-il pas toujours tué?! Quant aux noms de famille, ils étaient à germaniser également, aussi bien que les prénoms :

Robert serait « Ruprecht », Jeanne « Johanna », La famille Ducret aurait à s'appeler « Ducker », Babillon donnait « Babeljung », Roger aurait à se nommer « Rüdiger ». Un nom de famille comme Schwob pouvait naturellement être gardé, même si Roger Schwob serait désormais « Rüdiger Schwob ». Et tout ceci au nom de la « *Wiedereinführung der Muttersprache* » (Réintroduction de la langue maternelle). Jusqu'aux noms gravés sur les Monuments aux Morts qui devaient disparaître et être remplacés par des noms à consonnance plus germanique, le monument devant même être détruit s'il avait un caractère trop « français » et remplacé par un monument dont l'esprit correspondait mieux au caractère des occupants. Naturellement, les soldats de religion juive ou les déserteurs de l'armée allemande 1914-1918 n'avaient pas à y figurer.

Pour prouver aux Alsaciens qu'ils étaient bien de descendance allemande, on alla jusqu'à fouiller dans l'origine et l'histoire des familles par l'établissement d'une « *Sippenkartei* » (Fichier du clan) où devaient figurer tous les renseignements sur les ascendants : leur profession, leur religion, la langue parlée, les partis auxquels ils avaient pu appartenir, éventuellement les peines de prison, etc...

D'autres interdictions frisant le ridicule furent à l'ordre du jour, défense – sous peine d'amende – de porter le béret ( « *Verdummungsmütze* » ou bonnet abêtissant) signe d'un attachement persistant à la France (alors qu'au-delà du Rhin le béret était en vente dans les chappelleries et pouvait être porté par les prétendus descendants des Huguenots enfuis en Allemagne en 1685). Défense aux gardes-champêtres de se coiffer du képi, trop français et obligation de mettre la coiffure de service ( « *Dienstmütze* »).

Défense d'utiliser dans le parler alsacien des mots à caractère trop français comme : Salü Schüll (au lieu de Heil Hitler, Julius) ou bien : Buschur Mathilde (au lieu de Heil Hitler, Mechthild) ou : Merci Sppl (au lieu de Danke Schön, Josef) au risque de se faire dénoncer comme suspect et même d'être poursuivi comme « *deutschfeindlich* » (ennemi de l'Allemagne). Car la dénonciation était bienvenue chez les autorités du temps. N'est-on pas allé jusqu'à demander aux enfants de rapporter à leurs instituteurs allemands de quoi causaient leurs parents dans la famille, surtout s'ils parlaient le français. La nuit, des mouchards rodaient dans les rues pour épier aux volets clos des habitants suspects d'écouter la radio française ou anglaise, ce qui n'empêche pas que certains d'entre eux rentrèrent chez eux le nez en marmelade et les yeux pochés, sans savoir d'où c'était venu. Partout, toujours, des interdictions, des dénonciations, pour arriver à l'éradication de tout sentiment français.

Malgré les interdictions, les menaces, malgré la proposi-

tion faite par les Allemands d'échanger gratuitement les bérets contre des coiffures plus conformes, des malins continuaient à porter le couvre-chef prohibé, auquel ils avaient tout simplement cousu une espèce de visière, ce qui en faisait une casquette. Le long des routes des petits drapeaux tricolores en papier étaient fixés aux troncs d'arbres et des confettis bleus, blancs, rouges étaient parfois dispersés dans les rues. À la barbe des gendarmes, des prisonniers français évadés étaient aidés, des forêts du Rhin à la crête des Vosges, par des chaînes de passeurs qui n'hésitaient pas à risquer leur liberté, même leur vie en donnant cette preuve de leur attachement à la France.

Bien piètres résultats d'ailleurs puisque, en 1944, encore, de multiples circulaires rappelaient à ces têtes dures d'Alsaciens qu'ils avaient à tout prix à oublier la France qu'ils avaient à être de bons « Allemands ». Sinon, on avait les moyens pour les éduquer.

D'abord une organisation unique fut mise en place. Au sommet de la province annexée se trouvait le « *Gauleiter* », maître absolu, tenant du « *Führer* » les pouvoirs les plus étendus, politiques, administratifs, bien décidé à mettre à genoux par tous les moyens tous ceux qui ne se plieraient pas assez vite. Assisté de plusieurs « *Leiter* » (donc conducteurs), ce Gauleiter avait sous ses ordres, dans chaque arrondissement, le « *Kreisleiter* » lui-même entouré d'un « *Organisationsleiter* », d'un « *Kreisbauernführer* » ou chef des paysans, d'un NSV-Amtsleiter pour les affaires sociales, du

NSKK-Amtsleiter qui supervisait les moyens de transport, de la NS Frauenschafsleiterin qui s'occupait de la mise au pas des femmes adultes, mères de famille, du chef de la Hitlerjugend, pour les garçons, de la cheftaine du BDM pour les filles, d'un chef de la S.A. (uniformes bruns) de la S.S. (uniformes noirs). La sinistre Gestapo, très discrète mais d'autant plus dangereuse, surveillait, questionnait, arrêta et « mettait à l'ombre ». Pour les affaires administratives et remplaçant les anciens sous-préfets : le Landkommissar était compétent, assisté pourtant de la gendarmerie.

Tous ces services à la tête de l'arrondissement se répercutaient jusque dans les plus petites communes. Dirigé par un « *Bürgermeister* » (Maire) nommé, et non pas élu, chaque village était fait sous la baguette d'un « *Ortsgruppenleiter* » (par-tout un « *Leiter* » = guide, conducteur, comme on voit !) chargé de l'éducation et surtout de la surveillance politique des habitants (des « *Volksgenossen* ») assisté des Zellenleiter qui surveillaient les quartiers et des Blockleiter qui avaient l'oeil sur un groupe de familles. Pour guider les cultivateurs, le « *Ortsbauernführer* » était en plus responsable des livraisons obligatoires de produits agricoles à l'État, responsable du nombre de vaches, de poules, de lapins, de cochons... Un autre « *Leiter* », celui de la « *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt* », s'occupait de l'action sociale mais surtout des quêtes mensuelles de bienfaisance et veillait à ce que les dons correspondent bien à la situation de fortune des donateurs.

L'Ortsgruppenleiter surveillait donc fiévreusement la vie politique de la commune : hommes, femmes, enfants, « tous étaient embrigadés » et, lors des fréquents rassemblements (Diens-tappell), abreuvés de maximes nationales-socialistes. Les hommes doivent faire partie de l'Opferring, d'abors ceux qu'il était possible de forcer d'une manière ou de l'autre : commerçants, artisans, employés et fonctionnaires de l'Enseignement, des PTT, des Chemins de Fer. Les cultivateurs, plus indépendants, qui pouvaient se faire tirer l'oreille et tardaient souvent trop à se joindre aux « enthousiastes » forcés, étaient tôt ou tard priés de donner leurs motifs de non-adhésion et risquaient un séjour dans un camp d'éducation, de redressement, ou, tout simplement de concentration où l'on se chargeait de leur inculquer le patriotisme nécessaire.

Les hommes pouvaient également faire partie des S.A. (Sturmabteilung) : ils y rece-



M. Auguste MEYER explique aux enfants de l'école ce qu'il a vécu durant cette période.

vaient un bel uniforme brun, des bottes, un poignard et étaient formés pour intervenir en cas d'émeute. Mais toute leur activité se réduisait le plus souvent à des exercices de combat, de pas cadencé avec chant (*Die Fahne hoch*). Il était fortement conseillé aux grands blonds représentant la race aryenne dans toute sa splendeur, de se faire admettre dans les SS (*Schutzstaffel*), par pour faire la guerre, surtout pour la parade (uniforme noir, bottes, poignard). Et les garçons et les filles à la HJ (*Hitlerjugend*) et au BDM (*Bund deutscher Mädel*) : marche au pas, chants patriotiques et guerriers, exercices nécessaires en cas de participation à des combats réels. Dans les écoles, plus de crucifix, un portrait de Hitler à la place (ce qui n'empêcha pas que, dans certaines classes, un crucifix resta bien en vue, pendant toute l'Occupation). Et les mères de famille dans tout cela ? Eh bien, pour elles, il y avait la NS Frauenschaft où on leur apprenait à devenir des deutsche Mutter (des mères allemandes).

Et comme salut ? Un seul, pour tout le monde dans les magasins, dans la rue, dans les bureaux : « Heil Hitler ! » ; Malheur à celui qui s'oubliait pour un joyeux « gueta Morje » ou, suprême horreur, un « buschur » (bonjour) ou même « Salü » (salut) surtout si un mouchard se trouvait dans les parages. Amende la plus rapide : 3 Reichmark. En 1943, le Gauleiter Robert WAGNER fut encore forcé de constater que, même dans les services publics, le salut hitlérien était exécuté de façon insuffisante ou pas du tout et que ce salut était pour-

tant l'expression l'attachement sans réserve au Führer et à l'État National-Socialiste. Les dirigeants avaient à sanctionner les employés alsaciens qui contreviendraient. D'ailleurs des listes étaient établies et déposées au Landkommissariat (Sous-Préfecture) des personnes suspectes, à considérer comme ennemies du Reich. Et pour les « incorrigibles », c'était pour des semaines, des mois, le séjour au centre de « rééducation » de Schirmeck et puis, si cela paraissait nécessaire au sinistre camp du Struthof ou un camp d'outre Rhin où, par tous les moyens, physiques et moraux, on apprenait aux « délinquants » à être de bons nationaux-socialistes. Des milliers sont morts plutôt que de se laisser « convertir ».

Les fonctionnaires des diverses administrations furent dès les premiers mois l'objet de l'attention toute particulière de leurs nouveaux chefs : on les sépara tout simplement de leurs familles pour un séjour de plusieurs mois de l'autre côté du Rhin. Car, ces gens il fallait les recycler comme on dit aujourd'hui, pratiquer une sérieuse « Umschulung » sur ceux qui ne pouvaient pas être restés que des pauvres primitifs chez les Français. Il faut pourtant reconnaître que bien des chefs allemands surent admettre que ces « barbares » en savaient souvent autant qu'eux sinon plus sur leur travail.

Mais le coup certainement le plus dur pour les Alsaciens - coup assené par le Gauleiter Robert Wagner avec l'assentiment de Hitler ce fut, le 8 mai 1941, La décision d'incorporer dans le RAD (service du travail

du Reich) les Alsaciens de 17 à 25 ans, puis, le 24 août 1942, celle d'incorporer ceux-ci dans la Wehrmacht. Considérés malgré eux comme Allemands, ils avaient à participer au combat pour la grandeur du Reich. Le cœur ardemment français, ils furent forcés de chausser les bottes grossières, de revêtir des uniformes qui leur donnaient la nausée, de se faire injurier par des officiers et des sous-officiers qui savaient fort bien à quoi s'en tenir avec ces gailards dont beaucoup avaient été leurs adversaires peu de temps

auparavant. Ils furent forcés d'être opposés, de tirer sur leurs camarades de jadis, sur leurs amis, même sur leurs frères ...

Beaucoup refusèrent net, s'enfuirent en Suisse, désertèrent. Alors leurs familles furent arrachées à leurs foyers, déportées en Allemagne, séparées même. D'autres furent repris, internés, fusillés ou pendus. Des milliers revinrent, invalides pour la vie. Des milliers ne revinrent jamais, leurs restes éparpillés à travers toute l'Europe, laissant les leurs dans le deuil et la révolte.

Et subitement, tout cela prenait fin : le dressage, la surveillance de chaque instant, les dénonciations, les interdictions, les camps de la mort, l'envoi de force à l'anéantissement, le déchirement des séparations ...

Grâce au sacrifice de centaines de milliers de femmes et d'hommes, le bourreau était à terre.

La LIBERATION c'est cela !

Texte et documents  
Auguste MEYER  
Adolphe NOBEL

## Géovino: une immersion dans la richesse de nos terroirs

Dès janvier 2025, vous aurez la possibilité d'en savoir plus sur la diversité des terroirs viticoles du Pays de Ribeauvillé et Riquewihr. Saviez-vous que nous avons une mosaïque de terroirs? Saviez-vous que c'est grâce à la faille rhénane dite « de Ribeauvillé » ?

Lors de vos promenades dans le vignoble, vous découvrirez des panneaux explicatifs sur les interactions entre les éléments naturels et la viticulture. Neuf parcours ont été aménagés dans les onze communes viticoles. Ces parcours entre 2 et 7 km, seront à découvrir en autonomie ou

accompagné par un professionnel. Des panneaux pédagogiques vous inviteront à expérimenter et approfondir vos connaissances sur le milieu vitivinicole à travers différentes thématiques: Les roches, le relief, le climat, la biodiversité, la vigne, les appellations, les terroirs, les vigneron(s) et les cépages.

Une grande boucle itinérante de 40 km a également été conçue pour explorer l'ensemble de notre territoire. Le totem de départ situé au centre de chaque village vous indiquera le parcours à suivre. Un panneau sera dédié à l'histoire de la commune, ses légendes, ses anecdotes et sa personnalité viticole. Pour aller plus loin, des QR codes sur les panneaux permettront de développer chaque sujet grâce aux interviews de spécialistes locaux. Pour faciliter votre cheminement, vous pourrez profiter de la géolocalisation tout au long de votre parcours à travers l'application mobile « Ribeauvillé-Riquewihr tour ».

Cette nouvelle expérience œnotouristique porte le nom de GÉOVINO. Mise en œuvre par la Communauté des Communes dès 2012 sous l'impulsion d'élus et professionnels du vin. L'Office de Tourisme du Pays de Ribeauvillé-

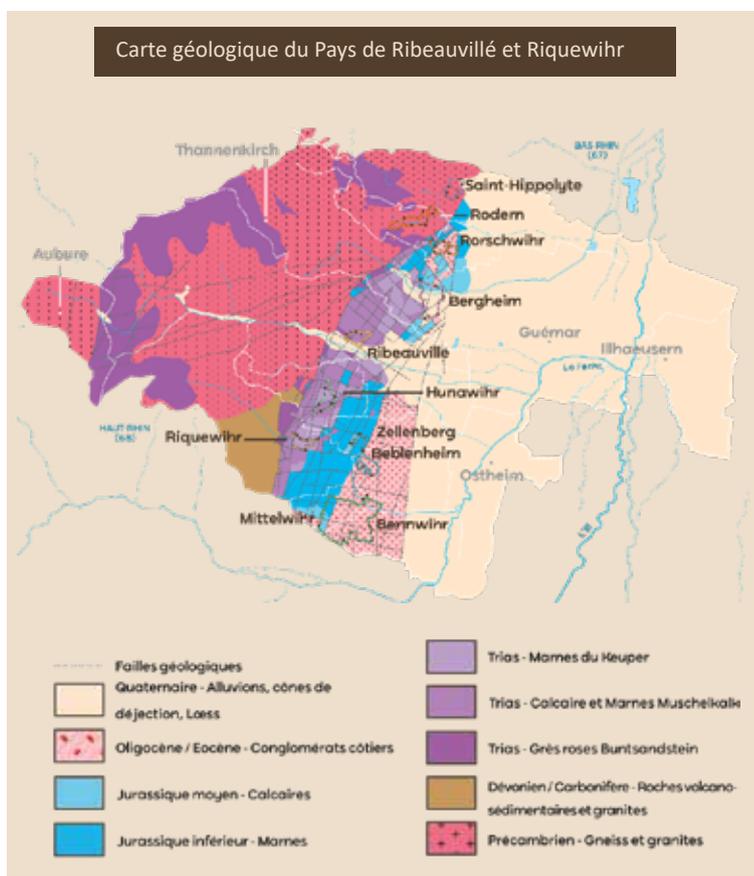


Riquewihr a repris l'étude en 2022. Ce projet d'envergure a pu aboutir grâce à la précieuse collaboration des syndicats viticoles, des élus et des personnes ressources de chacune des onze communes concernées. Sur le volet financier, le projet a bénéficié de subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et du Fonds Européen FEADER ; et bien sûr, avant tout, de la participation de votre commune et de votre syndicat viticole.

Géovino vise à s'inscrire dans une nouvelle dynamique d'un tourisme responsable, permettant de positionner notre territoire comme un acteur engagé et compétitif à travers sa filière vitivinicole. Les aménagements et le mobilier pédagogique ont été soigneusement pensés en partenariat avec les entreprises vosgiennes pour la conception et réalisation : Tout Terrain, Pic Bois et Parisse&Co, alliant ainsi savoir-faire local et respect de l'environnement.

Ce projet a pour objectifs de mettre en valeur votre cadre de vie, dynamiser l'économie locale en allongeant la durée de séjour des visiteurs et répartir les flux touristiques en renforçant l'attractivité des communes plus confidentielles.

GÉOVINO est une invitation à explorer, comprendre et expérimenter pour mieux s'appropriier et respecter notre patrimoine naturel et viticole. Il nous encourage aussi à une plus grande attention aux enjeux environnementaux.



## 9 PARCOURS 9 THÉMATIQUES

-  Riquewihr  
**LES ROCHES**
-  Bannwihr - Mittelwihr  
**LE RELIEF**
-  Beblenheim - Zellenberg  
**LE CLIMAT**
-  Hunawühr  
**LA BIODIVERSITÉ**
-  Ribeauvillé  
**LA VIGNE**
-  Bergheim  
**LES APPELLATIONS**
-  Rorschwihr  
**LES TERROIRS**
-  Rodern  
**LES VIGNERON-NES**
-  Saint-Hippolyte  
**LES CÉPAGES**

--- Le grand parcours GÉOVINO  
— La route des vins



# Deux nouveaux labels: 3<sup>e</sup> fleur et Commune nature

Après avoir obtenu 2 libellules pour notre première participation à **Communes nature**, symbole qui récompense le zéro phyto, la biodiversité et l'engagement naturel, nous avons eu la chance d'obtenir notre **3<sup>e</sup> fleur**.



Le travail de l'équipe technique a été récompensé, le fleurissement mais aussi les diverses réalisations tels que les murets en pierres sèches, l'hôtel à insectes, les cabanes à oiseaux, ... ont su démontrer l'investissement de la Commune dans son approche de la politique environnementale.



Des espèces presque en voie de disparition ont revu le jour dans nos points d'eau ou dans les murets.



# La Trame Verte et Bleue

La région Grand-Est, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la DREAL mettent des subventions à disposition des collectivités pour les projets Trame Verte et Bleue (TVB) devant démultiplier les initiatives en faveur de la biodiversité à l'échelle des collectivités.

Au travers de ces projets, elles souhaitent notamment :

- ▶ Renforcer les partenariats et les collectifs environnementaux qui œuvrent conjointement pour une politique tournée vers la biodiversité et l'eau.
- ▶ Favoriser les démarches innovantes autour de la nature portées par des acteurs publics.

## Au départ de la Trame

Au cours de l'été 2022, la commune de Saint-Hippolyte est invitée par Kintzheim avec Scherwiller, Orschwiller et Dieffenthal à découvrir le dispositif voisin de Trame Verte et Bleue de la vallée de Villé.

À la suite de plusieurs réunions animées par la chargée de mission TVB responsable du projet de Villé, les communes réfléchissent à la mise en place d'une Trame Verte et Bleue sur leur territoire. Reste à trouver le technicien qui sera capable de rédiger, élaborer et soumettre un tel projet aux financeurs. En automne 2022, après validation des instances de l'état, Saint-Hippolyte et les communes du piémont rejoignent la Trame Verte et Bleue de la vallée de Villé à laquelle elles sont accolées.

En septembre 2022, Saint-Hippolyte candidate aux côtés de 20 communes et la communauté de communes de la vallée de Villé à une subvention Trame Verte et Bleue pour laquelle ils sont lauréats en 2023.

## Le projet Trame Verte et Bleue

Le projet élaboré avec la communauté de communes de la vallée de Villé permet aux communes de la Trame, dont Saint-Hippolyte, de bénéficier d'un financement d'environ 800 000 € (financés à 80%) pour un ensemble d'actions en faveur de la nature telles :



Ma Commune est engagée dans la Trame Verte et Bleue

Notre Commune s'engage aujourd'hui avec la Trame Verte et Bleue pour la réalisation de chantiers d'amélioration des milieux naturels.

Vous êtes un particulier ou une entreprise qui veut s'engager pour la Nature ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide technique et financière pour la création de mares, de haies et de vergers.

Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet notre chargée de mission Trame Verte et Bleue est là pour vous répondre.

Contact :

Gaëlle IMBERT

gaelle.imbert@valleedeville.fr  
03.88.58.91.65  
07.85.91.42.36



- ▶ Une étude des corridors Vert et Bleu du territoire
- ▶ L'achat d'arbres fruitiers ou de haies
- ▶ La restauration de murs en pierre sèche
- ▶ La création de clairières en montagne
- ▶ La création de mares
- ▶ La sensibilisation des citoyens (sortie nature, panneaux pédagogiques...)
- ▶ La réalisation d'un plan de gestion des espaces verts communaux et la réintégration de végétal en ville.

Ces actions, qui seront réalisées sur les espaces communaux jusqu'en 2026, pourront également être réalisées chez les citoyens et entreprises du territoire, à leur demande uniquement.

Aussi, si vous souhaitez vous engager pour la nature et bénéficier d'une expertise et d'une aide financière pour vos projets de mares, de haies naturelles (en bordure de forêt/champs) ou autres projets, vous pouvez contacter la chargée de mission Trame Verte et Bleue par e-mail : [gaelle.imbert@valleedeville.fr](mailto:gaelle.imbert@valleedeville.fr)

# Les écoles

## CE2 - CM1 - CM2

### « Mets tes baskets et bats la maladie »

Le jeudi 17 octobre 2024, les élèves de la classe de CE2-CM1 ont participé à plusieurs ateliers sportifs pour l'association ELA. Ainsi, les élèves prêtent symboliquement leurs jambes aux enfants malades qui ne peuvent plus s'en servir.



L'objectif est de sensibiliser les enfants à la maladie, à la solidarité, au respect de la différence et au handicap. La générosité des élèves, des parents et de leurs proches a permis d'effectuer un don de 400 € à l'association ELA.



### La semaine du goût

Le vendredi 18 octobre 2024, grâce à l'implication des parents, les élèves de la classe de CE2-CM1 ont pu partager un petit-déjeuner en classe. Ce moment convivial, riche en découvertes permet de célébrer la diversité des saveurs et de sensibiliser à l'importance de bien manger.

Les élèves ont bien apprécié la dégustation de produits salés au petit-déjeuner, mais ils étaient tout de même impatients de savourer les produits sucrés.



Prendre le temps de bien manger le matin, tout en découvrant les goûts de chacun permettent de renforcer la cohésion du groupe classe.

### « Nettoyons la nature »

Le vendredi 18 octobre 2024, les élèves de la classe de CE2-CM1 se sont équipés de gants, de chasubles et de sacs poubelles pour ramasser les déchets du village et ont ainsi pu préserver l'environnement. L'objectif est de sensibiliser les enfants au tri des déchets, au temps de dégradation des déchets et leurs conséquences sur l'environnement.



## Les correspondants



Tout au long de l'année scolaire, les élèves de la classe de CE2-CM1 auront la possibilité d'échanger avec une classe se trouvant en Belgique.

A raison d'une fois par période, les élèves enverront et recevront une lettre afin d'apprendre à connaître leurs correspondants.

En parallèle de ce projet, les élèves enverront une carte postale accompagnée d'une présentation de l'Alsace à chaque département de France et en échange recevront une carte postale de l'en-

semble du territoire. L'objectif est de prendre plaisir à écrire tout en découvrant de nouvelles régions et de nouvelles personnes.

## Les anniversaires.

Les élèves de la classe de CE2-CM1 ont eu le plaisir de savourer les différents gâteaux d'anniversaire en classe.

Ces moments de partage sont synonymes de joie et de complicité.



# La semaine du goût chez les Petits/Moyens



Semaine du goût dans la classe de Mme RAFFATH

## Lundi 14 octobre

### Atelier cuisine avec Cathy:

épluchage et découpage de légumes pour préparer une bonne soupe pour le lendemain.  
Puis dégustation de fromages et de charcuterie.



## Mardi 15 octobre

### Dégustation de la soupe de légumes préparée la veille:

carottes, pommes de terre, poireaux,  
oignons, butternut... un délice!  
En accompagnement: persil hâché,  
baguette apéritive, pain aux noix.



## Jeudi 17 octobre

Décoration de sablés avec Pierre-Philippe Buliard,  
le papa d'Emy, restaurateur.



# Les aventures des P'tits Filous

L'association «Les P'tits Filous» des 3 villages présidée par Mme Marina KLEIN, a eu l'honneur lors de son Assemblée Générale de remettre un chèque de 500€ à l'école unique «Les 3 Marronniers» représenté par M. SELIG le Directeur.

Ce don est un nouveau symbole de coopération entre ces deux institutions, qui finalement ont le même objectif commun: «apporter de la joie, de la bonne humeur, de merveilleux souvenirs aux enfants».

«Nous avons vécu une année riche en émotion avec tous les événements que nous avons pu organiser tout au long de l'année scolaire 2023-2024.

Que cela soit pour la **Fête de Noël**, le **Carnaval**, la **Chasse aux œufs**, la **Fête de fin d'année**, notre accomplissement est dû à vous, chers parents et chers enfants.

## Ecole de musique de Guémar – Saint-Hippolyte

L'école de musique «EMGH à la portée de tous» est une association qui a pour but de promouvoir les pratiques musicales et de participer à la vie culturelle du territoire. Elle est chapeautée par son président Claude HUBER (également président de l'Harmonie de Saint-Hippolyte), son vice-président Nicolas UMBDENSTOCK (aussi président de l'Harmonie de Guémar) et complété par une équipe de bénévoles issus des deux villages.

Formation instrumentale, formation musicale, pratique collective mais aussi éveil musical pour les plus jeunes de 4 à 7 ans.

Instruments d'harmonie enseignés par des professeurs diplômés: flûte, trompette, trombone, saxophone, clarinette, batterie et percussions, hautbois, .....



Nous avons participé également «au festival livres en scène» grâce à notre fidèle collaboration avec la bibliothèque de Saint-Hippolyte.

Notre association n'existerait pas sans vous, sans votre bonne humeur, votre gaieté et votre dynamisme.

Un grand merci à tous pour votre soutien depuis la création de notre association.

N'hésitez pas à devenir membre de notre association en acceptant de donner 10€ de cotisation. Cela vous permettra

de devenir davantage acteur au sein des différents événements que nous organisons tout au long de l'année.

A bientôt pour de nouvelles aventures. »

Marina KLEIN,  
Présidente



Les deux auditions organisées au cours de l'année sont des moments privilégiés. Celle de janvier à lieu à Guémar et celle de juin à Saint-Hippolyte.

Les inscriptions ont lieu principalement début septembre, mais sont possibles tout au long de l'année. L'école de musique dispense également des cours pour adultes. Toute personnes souhaitant découvrir l'école de musique peut s'adresser à :

### INFOS / CONTACT :

Mme Céline DELACOTE :

📞 06.24.42.32.84

Mme Florence RAFFATH

📞 06.25.74.28.20

# Don du Sang

## A quoi sert un don ?

Chaque année, 1 million et demi de malades reçoivent des produits sanguins. Ces transfusions permettent de soigner des maladies du sang, les cancers, les leucémies, les hémorragies, ...

## Qui peut donner son sang ?

Toute personne en bonne santé, âgée de 18 ans à 70 ans, pesant + de 50 kg et reconnue apte suite à un entretien pré-don. A noter parmi les contre-indications : les tatouages ou les piercings de moins de 4 mois

## 4 bonnes raisons de donner son sang !

- C'est solidaire! C'est un geste généreux qui sauve des vies.
- C'est simple! Le don du sang dure environ 45 minutes. Sitôt accueilli à la collecte, on remplit un questionnaire, on passe un entretien médical et on effectue le don. Une collation est ensuite servie.



- C'est éthique! Le don du sang est un geste gratuit, anonyme et volontaire. La sincérité des informations du candidat lors de l'entretien avec le médecin est fondamentale. Cela contribue à la sécurité des produits sanguins.
- C'est vital! Le don de sang est un geste vital et irremplaçable: il n'y a pas de produits de substitution. Le don est la seule solution et les besoins augmentent d'année en année.

Rejoignez l'amicale des donneurs de sang de Saint-Hippolyte pour aider au service de la collation lors de la collecte en contactant

M. Fabien HEITZ

 06.76.13.34.60

## Collectes du don du sang prévues en 2025

SAINT-HIPPOLYTE le 23 janvier et le 6 mai

RORSCHWIHR le 24 juillet

RODERN le 19 octobre

# Police Municipale



La commune de Saint-Hippolyte a un nouveau policier municipal, Monsieur Jimmy HARDY, comme son prédécesseur, il effectue 5h par semaine sans horaire fixe. Il est là pour discuter, surveiller prévenir.

## INFOS / CONTACT :

M. Jimmy HARDY :

 06.73.21.82.21



# Bibliothèque

Toujours présente au rez de chaussée de l'école, la bibliothèque vous accueille le mardi de 14h30 à 17h30 et le jeudi de 14h30 à 17h30.



En plus des livres directement à prendre sur place dans les rayons (achat propre à la bibliothèque ou livres d'échange avec la bibliothèque d'Alsace tous les 6 mois) vous pouvez désormais commander directement vos ouvrages en ligne, après validation, sur le site de la bibliothèque d'Alsace et les retrouver directement dans votre bibliothèque



de Saint-Hippolyte. Plus de 700 000 livres, CD, DVD pour tous les âges.

La bibliothèque c'est aussi des spectacles offerts aux différentes classes durant l'année, un regroupement du réseau des bibliothèques de la ComCom fin septembre avec Livres en scène cette année à Thannenkirch sur le thème



de «l'arbre aux livres», un spectacle offert dans le cadre «d'Alsace se raconte» mais aussi la fabrication de feuilles de papier et de carnets.

Vous pouvez aussi contacter les bénévoles ou passer par l'intermédiaire de la mairie si vous avez des idées ou des projets que vous voudriez voir se réaliser avec enfants ou adultes et l'on pourra discuter des modalités. Envies de jouer, de faire de la lecture aux plus jeunes, de donner des cours de dessin ou de langue, ... Les projets peuvent être nombreux et variés, alors n'hésitez pas à prendre contact.



## INFOS PRATIQUES

1 place de l'église - 68590 SAINT-HIPPOLYTE

✉ [st.hippoliure@gmail.com](mailto:st.hippoliure@gmail.com)

☎ 03.89.73.00.13

📘 [www.facebook.com/Bibliosthipp](https://www.facebook.com/Bibliosthipp)

🌐 <https://new.mabib.fr/STHIPP>

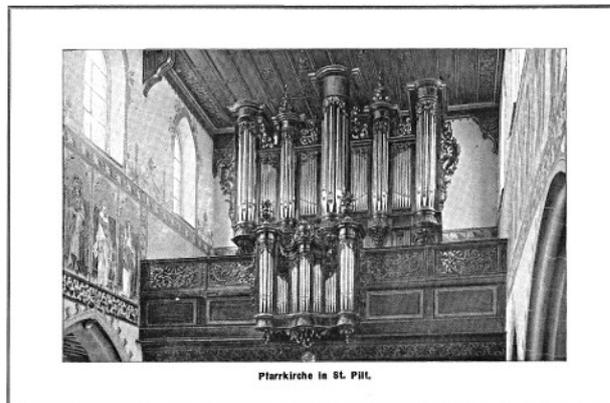
Mardi et jeudi de 14h30 à 17h30

# L'orgue de l'Église de Saint-Hippolyte, un patrimoine classé mais méconnu

## L'histoire mouvementée de l'orgue

L'église paroissiale de Saint-Hippolyte abrite de nombreux objets remarquables, statues, tableaux, fresques, objets du culte. Mais le regard des visiteurs et des paroissiens est surtout attiré par le magnifique orgue qui occupe la partie arrière de la nef et qui constitue l'un des plus beaux buffets d'Alsace.

L'orgue que nous admirons aujourd'hui a connu une vie mouvementée, victime des outrages du temps et des hommes.



Le contrat décrit chacun des 23 jeux qui se répartissent entre « l'ouvrage supérieur » (13), le « positif de dos » (7) et la « pédale » (3) et qui devront « être accordés dans le ton français ».

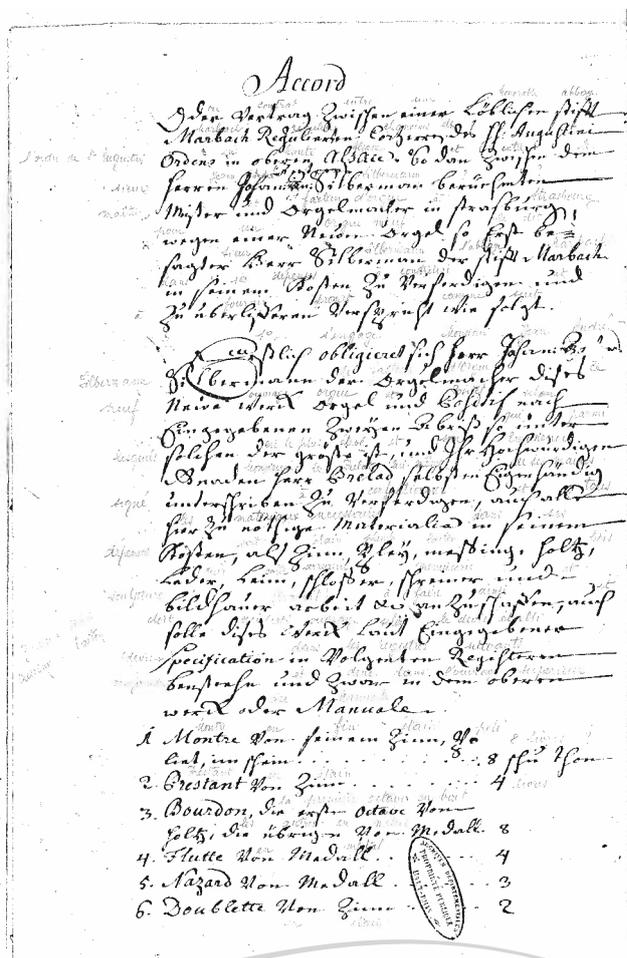
Le buffet a été probablement inspiré de celui que le père de Jean-André avait construit pour l'abbaye d'Ebermunster.



Jean-André Silbermann a conçu et créé pour l'abbaye de Marbach (fondée au XI<sup>e</sup> siècle sur le ban actuel des communes d'Obermorschwihr et de Voegtlinshoffen) un orgue comprenant 23 jeux sur trois claviers.

Les Silbermann formaient une grande famille de facteurs d'orgues du XVIII<sup>e</sup> siècle installée à Strasbourg. Jean-André (1712-1783) a construit 57 instruments en Alsace mais aussi en Allemagne et en Suisse. Il a également laissé de nombreux manuscrits très précieux pour la facture d'orgue. Au total, la famille des Silbermann alsaciens a réalisé 91 instruments.

L'accord, signé le 31 décembre 1736 entre le « Révérendissime Prélat » de « l'honorable abbaye de Marbach des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin » et le « sieur Jean-André Silbermann, maître et facteur d'orgue à Strasbourg », prévoyait la livraison d'un nouvel orgue au plus tard « à la St Jean-Baptiste de l'année suivante donc en l'année 1738 » et « pour, au moins, qu'il soit confectionné et installé pour la Pentecôte de l'année 1738 afin, que l'on puisse, en cas de besoin, l'utiliser à l'église ». Le prix fut fixé à 6 400 livres tournois dont la dernière traite fut payée le 19 juillet 1740.



L'abbaye de Marbach a été entièrement détruite lors de la Révolution française et ses possessions furent vendues et dispersées. En 1791, l'orgue fut acquis par le maire de Saint-Hippolyte, Mathieu Thirion, pour le compte de la Commune pour 5450 livres et installé dans l'église paroissiale en 1793. L'instrument a été endommagé par un mauvais démontage, des conditions de transport difficiles et un remontage qualifié de hasardeux.

En 1821, la Commune entreprend des travaux d'agrandissement de l'église en construisant notamment un nouveau clocher. L'orgue a été de nouveau déposé et réinstallé en 1822 dans la nouvelle tribune située contre le clocher.

Plusieurs nettoyages (en 1843), réparations (en 1855 par Valentin Rinckenbach, à qui l'on doit la construction de l'orgue de la chapelle de l'ancien collège des marianistes) et transformations (en 1868 par les frères Émile et Charles Wetzel), ont été réalisés tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, des travaux importants de rénovations de l'église sont menés par le curé Kolb et le maire Chevrotton, notamment les peintures intérieures et surtout les fresques telles que nous les admirons encore aujourd'hui.

En 1908, l'orgue a été reconstruit par Martin Rinckenbach et son fils Joseph, d'Ammerschwihr en adoptant une traction « pneumatique tubulaire avec une soufflerie à haute pression mues par l'électricité ». Aucun des jeux d'origine n'a été conservé. Le nouveau mécanisme, dénommé « Opus 108 », comprend 34 jeux répartis sur 3 claviers et pédaliers.

Ce nouvel orgue reçut des commentaires élogieux de la part des professionnels ou de publications spécialisées. Il a été qualifié d'orgue « post-romantique » et « symphonique », d'orgue « magnifique », « probablement le plus bel orgue d'Alsace ».

En 1917, les tuyaux de la façade qui étaient les derniers éléments de l'orgue Silbermann ont été réquisitionnés par les autorités allemandes.



De nouvelles transformations ont été opérées en 1924 puis en 1984 qui ont modifié l'orgue de 1908.

### **Le buffet classé**

Aujourd'hui, seul le buffet reste d'origine et a été classé au titre des monuments historiques en 1976.

Il se caractérise par le style « rocaille » qui a connu son apogée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses boiseries (conçues par Silbermann) ont été sculptées par Johann August Nahl et sont en chêne.



### **La description technique du buffet précise :**

« Buffet d'orgue comprenant cinq tourelles semi-circulaires et quatre plates-faces, les tourelles reposant sur des culots saillants et étant sommées de corniches droites. La tourelle axiale est la plus haute. Positif de dos [partie avancée en surplomb de la tribune] comprenant une tourelle axiale contournée, deux tourelles latérales semi-circulaires plus hautes et



deux plates-faces. Les tourelles reposent également sur des culots saillants. Les culots du buffet et du positif sont sculptés en relief dans la masse. Leurs ailerons et claires-voies sont ajourés. Les façades d'origine ainsi que les couronnements des grandes tourelles du buffet du grand-orgue ont disparu ». Le décor sculpté est composé de « palme, guirlande, fleur, coquille feuille d'acanthé, angelot, branche d'olivier ».

Un médaillon sculpté sur le cartouche situé au-dessus de la tourelle axiale du positif porte le monogramme de Jean-André Silbermann.

Le contrat de 1736 précisait « (...) le grand corps ainsi que l'ouvrage de dos soigneusement travaillés en chêne ainsi que les ornements selon les plans des sculpteurs (...) un travail propre et soigné ».

### Lorsque la voix des anges est enrouée

Malheureusement, notre orgue subit à nouveau les outrages du temps et des travaux s'avèrent nécessaires, dans le respect des règles de l'art, pour retrouver ses pleines capacités qui pourront se déployer lors des offices et des concerts.

Un projet se construit avec tous les acteurs concernés pour lequel seront sollicités les collectivités publiques, la Fondation du patrimoine ainsi que tous les donateurs, amateurs de musique ou soucieux de la protection du patrimoine local et religieux de Saint-Hippolyte.

## Charte de Charlemagne

**Il y a 1250 ans, Charlemagne officialisait la création de Saint-Hippolyte dans un document daté du 14 septembre 774**

**S**i vous visitez l'hôtel des Princes de bise dans le quartier du Marais à Paris qui appartient aujourd'hui aux Archives Nationales (visite gratuite!), vous pourrez admirer dans l'une des vitrines d'exposition un document original signé par Charlemagne et concernant Saint-Hippolyte!

Il s'agit d'une donation par laquelle Charlemagne accordait à son conseiller Fulrad, à partir du domaine royal de Kintzheim ( « *marca fisco nostro Quuningisheim* » ), un grand domaine forestier situé de part et d'autre de la vallée de la Lièpurette ainsi que certains droits qui y sont rattachés.

Le document est rédigé en latin, sur un parchemin de grandes dimensions permettant une écriture ample avec des lettres et des traits déliés.



Le sceau est en cire. Il représente un homme barbu de profil avec une inscription latine « Christ protège Charles roi des Francs ».



Charles, fils de Pépin le Bref, est roi des Francs depuis 768 et roi des Lombards depuis 774. Il sera couronné empereur à Rome en l'an 800 par le pape Léon III et décédera en 814. Il est plus connu sous le nom de Charlemagne.

Fulrad (710-784) abbé de Saint-Denis, était l'un de ses principaux conseillers et détenait déjà des terres dans les environs de Saint-Hippolyte reçues d'un certain Wido, membre d'une grande famille noble austrasienne. En 770, il avait fondé un monastère à Fulradouillare dans le Val de Lièpüre. Il a souhaité bâtir un second monastère pour y déposer les reliques de Saint-Hippolyte qu'il avait reçues du pape.

Charlemagne, qui soutient le monastère de Lièpüre, approuve la nouvelle fondation pour Saint-Hippolyte en lui octroyant une partie de la forêt voisine.

Cette donation, datée du 14 septembre 774 est parvenue jusqu'à nous.

Le document débute par ces mots :

*« Carolus, gratia Dei rex Francorum et Langobardorum, vir inluster »*

*« Charles, par la grâce de Dieu roi des Francs et des Lombards, homme illustre »*

Après avoir exposé les motifs de son acte, le Roi constate que Fulrad « avec l'aide du Seigneur et d'hommes de bien, voulait en fonder [un autre monastère], là où le très bienheureux et Saint-Hippolyte en son corps repose, ( «auxiliante Domino et bonorum hominum, aedificare velleat, ubi beatissimus et sanctus Ippolitus corpore requiescit»). Puis, il donne «à perpétuité quelques terrains forestiers, pour la commodité et la dépense des moines (...) par amour des bienheureux Saints Denis et Privat (patrons de l'abbaye de Saint-Denis), ainsi que de Saint-Hippolyte».

Le Roi décrit les contours du domaine concédé. A partir de la traduction française du texte, nous vous laissons le soin de retrouver ou d'imaginer les limites de ce domaine dont une fraction fait toujours encore partie du ban de notre commune (entre parenthèses, la traduction des lieux proposée par les Archives Nationales) :

*« La forêt qui dépend de notre domaine précédemment nommé, depuis la Laimaha d'un côté (rivière La Liepüre), où se trouve le lieu dit ermitage de Bobolino, et, venant de là, en partant du lieu où l'Aetsinisbach (ruisseau de La Vancelle) se jette dans la Laima, et de là en suivant l'Aetsinisbach, là où il prend sa source, ensuite également le Nannenstol (Le Chalmont), enfin depuis la montagne jusqu'à Rumbach (Rombach-le-Franc), ensuite le Tludinisberch,*

*ensuite en un autre Rumbach, puis à Bureberch (ferme du Burebuche ?), ensuite en un troisième Rumbach, et ensuite là où il passe à Achinisragni (La Hingrie près de Rombach-le-Franc ?), et de là sur des verstes par les voies et les confins, et de là le long de la vallée du fleuve Laimaha sur ses deux rives, par les marches de Garmaringa (Guémar) et Odeldinga (Orschwiller), jusqu'à Deophanpol (le Tiefenpfuhl, terrain marécageux près du confluent de l'Isenbach, Goutte Saint-Blaise, et de La Liepüre à proximité de Saint-Blaise), et de là le long du fleuve Laimaha, d'une rive jusqu'au lieu où l'Audenbach (Saarbach, affluent de La Liepüre) conflue avec la Laimaha, et passe par ce petit fleuve jusqu'au bas des pentes du Stophanberch (le Haut-Koenigsbourg) par la vallée, s'étendant à l'ensemble de la montagne jusqu'à Stagnbach (le Steinbach ou Breitbächel qui descend vers Orschwiller), et de là le long du Rhin vers les marches d'Odeldinga (Orschwiller) et de Garmaringa (Guémar), et de là par les confins qui mènent à Deophanpol ».*

La donation porte sur les droits d'usage qui sont décrits, pêche, capture d'oiseaux et droit de pâturage. Le pouvoir judiciaire royal ne peut ni inquiéter ni condamner le prieuré et ses recteurs « ni ceux à venir, ou vos successeurs ».

En contrepartie de ce don, Charlemagne demande, « qu'il plaise à cette congrégation de prier avec plus de ferveur la miséricorde du Seigneur pour nous, notre épouse et notre descendance ». Ce don permet surtout de récompenser un collaborateur fidèle, de s'attirer les bonnes grâces de la puissante abbaye de Saint-Denis mais surtout d'implanter

durablement le pouvoir carolingien en Alsace.

Le document est signé par « *Caroli gloriosissimi regis, Rado ad vicem Hiherii* » « Charles très glorieux roi, Radon à la place d'Hiherius » (clercs de la Chancellerie du roi).

Il est daté du « *Dataui octavo decimo kalendas Octobris, anno sexto regnante domno nostro Caroli gloriosissimo rege. Actum Dura palatio publico* ». « Donné le dix-huitième des kalendes d'octobre, la sixième année du règne de notre seigneur Charles, très glorieux roi. Donné à Düren, en public, au Palais ». Le dix-huitième des kalendes d'octobre, dans le calendrier julien, correspond au dix-huitième jour avant le 1<sup>er</sup> octobre, en comptant le jour lui-même, soit le 14 septembre 774. Le palais de Düren est situé près de Juliers et d'Aix-la-Chapelle en Rhénanie.

Le tracé strictement topographique de la frontière fixée par cette charte apparaît néanmoins complexe voir obscur !

Un article paru dans la revue *Alemannisches Institut (Siedlungsgeschichtliche Studien am Vogesenrand und im Lebertal - Der Fiskus Kinzheim, 1956)* tente de faire la synthèse des connaissances pour délimiter le domaine concédé.

Plusieurs points sont soulignés par l'auteur de cet article :

▀ Le domaine royal de Kintzheim est peut-être un ancien domaine des Etichonides, ducs d'Alsace, qui après la chute du duché alé-

manique fut approprié, utilisé ou cédé pour rejoindre le domaine royal et dont les ultimes vestiges rejoindront les possessions de la ville de Sélestat.

▀ Le domaine concédé n'est pas représenté par un tracé circulaire continu, mais par deux tronçons qui mènent à chaque fois du



même point de départ à la Lièpurette (à peu près là où le Wanzelbach se jette) au même point final dénommé « Deophanpol », avec d'une part, le côté nord (de une parte Laimaha), et d'autre part, le côté sud (per fluvio Laimaha de alia ripa).

▀ La frontière nord ne suit pas les crêtes des différentes collines et montagnes (symbolisant le partage des eaux) mais relie trois villages dénommés Rombach (Petit, Grand et Rombach-Le-Franc) et comprend notamment le Chalmont, descendant des hauteurs vers la vallée, passant par les hauteurs suivantes vers la vallée suivante.

▀ Les villages de Guémar et d'Orschwiller ne font pas partie de la donation. Ils n'appartiennent pas (ou plus) à cette période au domaine royal et ne

pouvaient pas être donnés par le Roi. Ils sont cités comme des limites ou des frontières du domaine concédé.

▀ La partie sud du domaine est probablement peu exploitée à l'époque et manque de points fixes et nommés, c'est pourquoi le texte dit simplement que la frontière longe la Garmaringa et l'Odeldinga pour revenir ensuite vers la Lièpurette. La frontière se situe probablement le long du ruisseau de la Breitbachel qui mène à proximité d'Orschwiller, puis, en passant par le Langenberg et le Schaentzel, traverse le massif du Taennchel (l'article de 1956 cite différents points : Langgestreckten Rücken, Ohirn, Vordere

Spitzenberg, Rotzel, Fallendwasser, Rammelstein) puis rejoint la limite de la commune de Sainte-Croix et la Lièpurette au point dénommé Deophanpol.

▀ La montagne qui porte le château du Haut-Koenigsbourg n'est pas concernée par la donation.

Plus tard, une partie de ces forêts formera l'Hinterwald et connaîtra d'autres évolutions juridiques avec, ou contre, les différents voisins et copropriétaires : Bergheim et ses dépendances, les seigneurs de Rappoltstein (les Ribeaupierre), les ducs de Lorraine, lointains successeurs de l'abbaye de Saint-Denis et biens d'autres ....

# Liste des Associations de Saint-Hippolyte



ASSOCIATION	PRÉSIDENT
Société de Musique Echo du Haut-Koenigsbourg	M. Claude HUBER 6 route du Vin – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.03.55 – ✉ <a href="mailto:claude.huber@cegetel.net">claude.huber@cegetel.net</a>
Ecole de musique	M. Claude HUBER ResponsableS secteur : Mme Céline DELACOTE ☎ 06.24.42.32.84 Mme Florence RAFFATH ☎ 06.25.74.28.20 – ✉ <a href="mailto:michel.raffath@wanadoo.fr">michel.raffath@wanadoo.fr</a>
Amicale du SIVU du Château	M. Serge HARTMANN 10 rue de la Liberté – 67730 CHATENOIS ☎ 06.61.21.30.39 – ✉ <a href="mailto:hartmannserge@sfr.fr">hartmannserge@sfr.fr</a>
Association Sportive (Foot)	Didier VALENTINI 86 route du Vin – 68590 SAINT-HIPPOLYTE
Tennis Club	M. Gilbert BIRG 6A rue de l'ancienne tuilerie – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.02.49 – ✉ <a href="mailto:birg.gilbert@wanadoo.fr">birg.gilbert@wanadoo.fr</a>
Association des Pêcheurs à la ligne	M. Jean-Claude OPPERMANN 1 rue de la Paix – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 07.82.38.68.52 – ✉ <a href="mailto:jeanclaudeopper@yahoo.fr">jeanclaudeopper@yahoo.fr</a>
Association du Club Vosgien	Mme Colette MEYBLUM 3 rue 5 <sup>ème</sup> D.B- 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.03.11 – ✉ <a href="mailto:colettemeyblum@gmail.com">colettemeyblum@gmail.com</a>
Amicale des anciens Combattants	M. René MEYER 2 route du Haut-Koenigsbourg – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.00.90 – ✉ <a href="mailto:m.farouilh@orange.fr">m.farouilh@orange.fr</a>
Amicale des Diables Rouges	M. Marcel SCANDELLA – secrétaire 22 avenue de l'Europe – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 06.36.92.61.29 – ✉ <a href="mailto:marcel.scandella@orange.fr">marcel.scandella@orange.fr</a>
Syndicat Viticole	M. Xavier SIMON 38 rue du Collège – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 06.48.68.48.80 – ✉ <a href="mailto:xavier.simon68@gmail.com">xavier.simon68@gmail.com</a>
Chorale Ste Cécile	Mme Dominique HUMBRECHT 5 rue de la gare – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 06.19.28.87.29 – ✉ <a href="mailto:humbrecht.marcel@orange.fr">humbrecht.marcel@orange.fr</a>
Association pour la rénovation de la Chapelle	M. François HEYBERGER 14 rue du Collège – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.02.31 – ✉ <a href="mailto:francoishey@hotmail.fr">francoishey@hotmail.fr</a>
Comité des Fêtes	Mairie de Saint-Hippolyte 4 place de l'Hôtel de Ville – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.00.13 – ✉ <a href="mailto:mairie-Saint-Hippolyte@wanadoo.fr">mairie-Saint-Hippolyte@wanadoo.fr</a>
Au fils des Idées	Mme Sylvie LEONHART 18 rue du Collège – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.36.16 – ✉ <a href="mailto:sylvie-leonhart@orange.fr">sylvie-leonhart@orange.fr</a>
Association de développement au Burkina Faso	M. François HEYBERGER 14 rue du Collège – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.02.31 – ✉ <a href="mailto:francoishey@hotmail.fr">francoishey@hotmail.fr</a>
Conseil de Fabrique	M. Bruno DUMORTIER 13 rue St Fulrade – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 06.76.09.85.60 – ✉ <a href="mailto:dumortier-bruno@orange.fr">dumortier-bruno@orange.fr</a>
Amicale des donneurs de sang	M. Fabien HEITZ 18 rue de l'ancienne tuilerie – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 06.76.13.34.60 – ✉ <a href="mailto:fabien.heiz@hotmail.fr">fabien.heiz@hotmail.fr</a>
Les p'tits filous des 3 villages	Mme Marina PIC 7 rue Windmuehl – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 06.47.08.39.44 – ✉ <a href="mailto:lesptitsfilous3@gmail.com">lesptitsfilous3@gmail.com</a>
Société de chasse de Saint-Hippolyte	M. Michel LANGOLF 8 rue ancien abattoir – 68590 SAINT-HIPPOLYTE ☎ 03.89.73.00.95

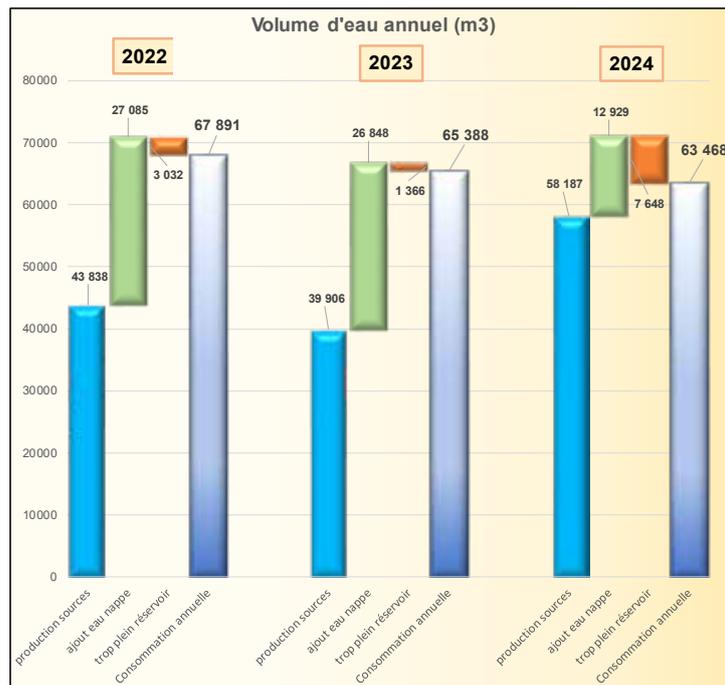
# Les sources

L'année 2024 a été extrêmement pluvieuse, ce qui a fortement impacté et avantage le débit des sources. La production d'eau de sources pour Saint-Hippolyte en 2024 est de 58 187 m<sup>3</sup> et représente 47% de plus que celle de 2023. Sur le département du Haut Rhin le cumul de pluie est de 1235 mm en 2024 soit 343 mm de plus ou +38% par rapport à la moyenne des 25 dernières années.

Le graphique ci-contre montre la consommation annuelle en eau potable du village de Saint-Hippolyte, sur la période 2022 à 2024, en détaillant la part fournie par les sources se trouvant dans notre forêt du Taenchel, le complément en eau potable pompée de la nappe phréatique approvisionnée par le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Berghem - Saint-Hippolyte et environs ainsi que le volume d'eau de trop plein du réservoir du Rott se trouvant dans le secteur au-dessus de l'étang de pêche.

En effet les sources coulent 24h sur 24h avec un débit constant tout au long d'une journée alors que la consommation des habitants, quant à elle, varie sur cette même journée. La demande en eau potable, à la sortie du réservoir fluctue entre 2 m<sup>3</sup>/h, en pleine nuit vers 2h du matin, et 16 m<sup>3</sup>/h au plus fort en début de matinée et en fin d'après-midi. Le réservoir du Rott, d'une capacité totale de 300 m<sup>3</sup>, joue un rôle essentiel dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable. Il remplit diverses fonctions: le stockage de l'eau potable avant sa distribution aux consommateurs, il garantit une réserve suffisante pour répondre aux fluctuations de la demande, de part sa situation en altitude il assure une pression adéquate pour acheminer l'eau

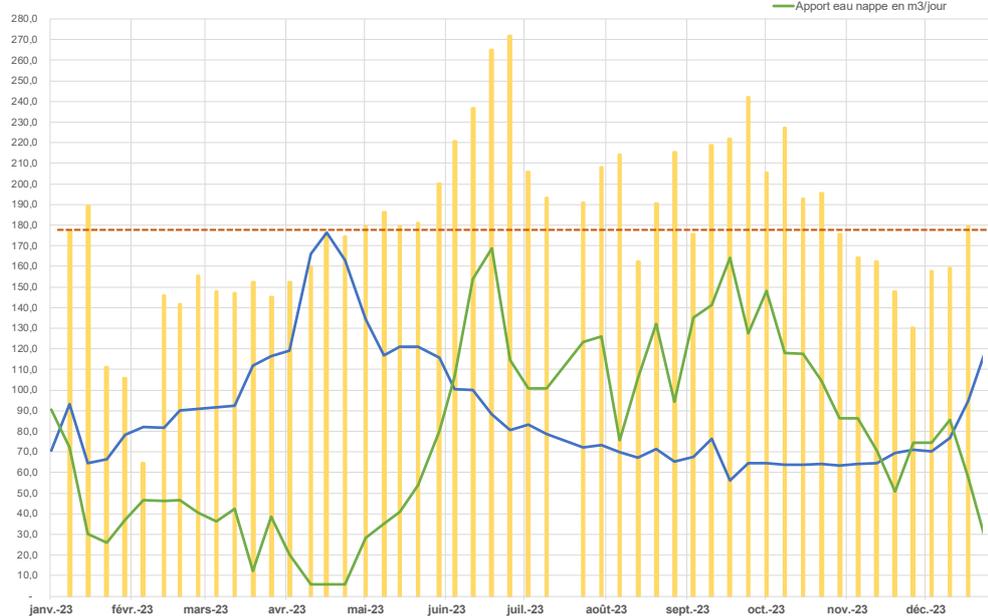
vers les usagers, et surtout il est une réserve d'eau en cas d'urgence, par exemple en cas d'incendie, de panne de la station de pompage d'eau de la nappe ou de maintenance. De ce fait ce réservoir au Rott doit garantir un niveau d'eau minimum et par conséquent, lors du faible niveau de consommation en période nocturne, une partie de l'eau de source est déversée en forêt par le trop plein du réservoir. Par opposition lors des pointes de consommation d'eau potable et principalement durant les mois d'été, la station de pompage du SIE assure le complément d'approvisionnement.

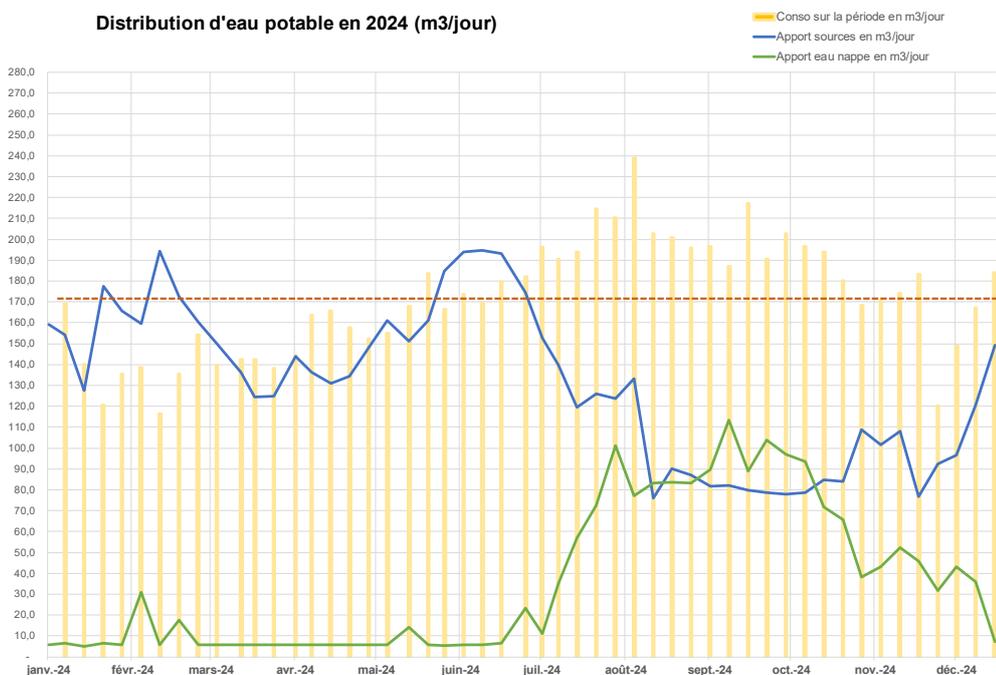


- Les 2 graphiques suivants illustrent ces explications en montrant l'évolution des 2 réseaux d'approvisionnement, les sources et la station de pompage de l'eau de la nappe, tout au long des années 2023 et 2024.



Distribution d'eau potable en 2023 (m<sup>3</sup>/jour)





## Réhabilitation de la source N°5



Le SIE (Syndicat Intercommunal d'Eau de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs) réalisa la remise en état de la source N°5 en avril 2024 .

Celle ci se situe dans le massif du Taennchel et était débranchée depuis 1998 à la suite d'un éboulement. Les critères qualitatifs de l'eau n'étaient plus conformes.

Comme le débit demeurait intéressant sauf pendant les périodes d'été, la décision fut prise d'essayer de la récupérer C'est l'entreprise TP SCHMITT de Saint-Hippolyte qui fut sollicitée pour réaliser les travaux, aidée par l'entreprise Alain BAUMGART de Muhlbach spécialisée pour les chantiers en forte pente(avec une pelle araignée).

La remise en état du réservoir, la maçonnerie et le traitement de surface ainsi que l'aménagement des abords a été réalisé par les employés des quatre communes sous la direction de Linda Nothdurft. Les quatre communes bénéficiant de l'eau de source sont Saint-Hippolyte pour 51% Orschwiller pour 23% Rodern pour 15% et Rorschwihr pour 11%.

Après avoir purgé les conduites, une analyse d'eau a été demandée par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est. Celle-ci étant conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, nous avons rebranché la source N°5 au réseau d'eau. Son débit était de 17 m<sup>3</sup> par jour ,en date du 3 décembre 2024 sur un total des 12 sources de 258 m<sup>3</sup>/jour.





Afin de garantir un fort potentiel d'eau de source, nous comptons capter une nouvelle source près des sources N°3 et N°12.

L'objectif est d'avoir un bon équilibre au niveau du mélange eau de nappe phréatique et d'eau de source. Par exemple un pH 7 neutre qui résulte du pH source 6,7 et du pH 7,6 nappe phréatique et aussi un moindre taux de calcaire . L'eau de la nappe est très riche en calcaire. C'est en été que le problème se pose, quand la consommation en eau augmente avec l'arrivée des touristes et que la production des sources diminue de 50%. C'est là que le mélange des deux provenances est équilibré, mais nous avons plus de calcaire dans notre eau potable, car plus d'eau de nappe.



Pourquoi notre eau de source du Taennchel est si précieuse ?

Non seulement elle est pauvre en calcaire mais aussi très faible en éléments minéraux et sels minéraux. ( nitrates, sulfates, chlorures...)

L'indicateur étant la conductivité très faible dans l'eau de source et très forte dans l'eau de nappe, ou alors l'extrait sec qui est aussi très faible dans l'eau de sources.

Bref si l'on compare cette eau de source on est très proche des compositions des eaux minérales Mont Roucoux, Montcalm, Rosée de la Reine.

► Ci-joint deux analyses d'eau

	eau de source pure (20/02/2024)	mélange eau de source 50% et eau de nappe 50% (12/04/2021)
Nitrates	4,2mg/l	10 mg/l
Chlorures	3,5 mg/l	62 mg/l
Sulfates	8,10 mg/l	22 mg/l
Sodium	1,8 mg/l	16,8 mg/l
Potassium	1,9 mg/l	2,4mg/L
Fer	inférieur à 10 µg/l	inf.à 10µg/l
pH	6,9	7,6
conductivité	95 µs/cm	434 µs/cm

En conclusion on peut dire que la première est l'eau d'hiver et la deuxième plutôt l'eau d'été ...

Une dernière remarque en ce qui concerne les caractéristiques énergétiques de l'eau de source du Taennchel, elles correspondent aux critères de bioélectronique de Vincent donc excellentes pour la santé, cela en plus des qualités de potabilités selon les analyses officielles de l'ARS. Rappelons aussi que le massif du Taennchel est un haut lieu magnétique et laisse son empreinte à l'eau qui en jaillit.

Références littéraires:

*La Bioélectronique* de Vincent de Roger Castell

*La qualité de l'eau* de Benoît Saint Girons

*L'eau fake or not* de Charlene Descollonges

# La Collectivité européenne d'Alsace en action près de chez vous



L'année 2024 a été une année riche pour notre territoire. Nous avons porté des projets ambitieux, rassemblé les Alsaciens autour d'événements forts et intensifié notre engagement en Centre Alsace. Nous avons soutenu activement les associations locales et de nombreux projets ont vu le jour ou ont été renforcés grâce à notre appui financier ou logistique. La proximité est notre priorité. C'est pourquoi, cette année encore, nous avons fait le choix d'accompagner des communes du Centre Alsace pour améliorer des infrastructures, développer des initiatives ou encore favoriser des actions solidaires.

Notre ambition pour notre canton en 2025 est claire : continuer à développer notre territoire et consolider le « service public alsacien » fondé sur les principes de proximité et d'efficacité.

**Emilie Helderlé et Pierre Bihl**, conseillers d'Alsace du canton de Sainte-Marie-aux-Mines

## Travaux sur la D1059 : une rénovation complète pour plus de durabilité

D'importants travaux sur la D1059 entre Sainte-Marie-aux-Mines et Lièpvre (6,6 km) ont permis de renouveler sa structure routière, en service depuis 1994. Victime de dégradations dues au trafic (7 900 véhicules/jour) et aux conditions climatiques, la chaussée a été remplacée sur 30 cm d'épaisseur. Les travaux, répartis sur deux étés (2023 et 2024) ont nécessité une



fermeture totale de la route durant deux périodes de 3 semaines. Ces rénovations représentent un investissement de 2,6 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace et garantiront une route plus sûre et durable.

## Une renaissance pour le Festival aux Chandelles

Après huit ans d'absence, le Festival aux Chandelles a revu le jour à Sainte-Marie-aux-Mines en mai 2024. Porté par la nouvelle association Val d'Argent Classique, cet événement de musique classique a offert une programmation alliant tradition et modernité. Concerts, conférences, médiation culturelle et activités pour le jeune public ont animé des lieux emblématiques, avec un accent particulier sur l'inclusion et l'ouverture à de nouveaux publics. Ce retour en fanfare a bénéficié du soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace, qui a contribué à hauteur de 3 000 €.



## Le saviez-vous ?

La Collectivité européenne d'Alsace déploie jusqu'en 2030, sa nouvelle politique de l'habitat : création, adaptation et rénovation de logements. Afin de rendre les informations aisément accessibles au public, la Maison de l'Habitat du Centre Alsace ouvrira ses portes en janvier 2025, 3 rue Louis Lang à Sélestat. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur :



[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

## Et en 2025 sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines...

Un parcours sportif et des équipements de fitness seront installés au printemps prochain dans le centre-ville d'Orbey, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce parcours situé à proximité du collège, du stade de football, de l'école et de la Maison de santé, empruntera des sentiers boisés au départ du parc municipal Lefébure, un espace convivial favorisant les échanges intergénérationnels.

### CONTACT

Délégation territoriale Centre Alsace  
3 rue Louis Lang 67600 Sélestat  
[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)



Contactez  
vos élus



# Slow Up



*Un grand  
merci à eux!*



# Journée citoyenne



# Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide  
 « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! »  
 sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# QUI sommes NOUS?

## + 150 Domaines De compétences

Fonctionnaire territorial communal ou intercommunal ayant pour principale mission la surveillance et la protection du milieu rural, le garde champêtre appartient à la filière sécurité et au cadre d'emploi dit de « police municipale » qui comprend les agents de police municipale et les gardes champêtres.

## Création de la Brigade verte



En 1989, le président du conseil départemental du Haut-Rhin, Henri Goetschy, crée la Brigade verte. 386 communes sont désormais adhérentes.

### 1 Missions

Sous l'autorité des Maires, les Gardes Champêtres de la Brigade Verte interviennent essentiellement pour les missions suivantes :

-  Surveiller les forêts et les voiries.
-  Faire appliquer les règlements de police et de circulation.
-  Contrôler les activités de chasse et de pêche.
-  Gérer les animaux en errance.
-  Lutter contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses.
-  Eviter les constructions sans permis et les infractions au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### 2 13 508 Interventions

- 24 % animaux domestiques
- 14 % faunes sauvages
- 11% préservation environnement
- 21% environnement et déchets
- 30% divers

### 3

3641 procédures  
3178 PV et rapports  
463 comptes-rendu.

### 6 Personnel

-  65 gardes
-  20 assistants gardes
-  7 équipe direction et administrative
-  3 service démoustication

### 12 postes

### 5 Flotte

-  14 chevaux
-  30 aine de véhicules
-  20 aine de VAE et VTT

### 4 Budget

4,5 Millions budget global de fonctionnement dont 80% charge du personnel)

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX  
CHÂTEAU WALDNER DE FREUNSTEIN  
92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 68360 SOULTZ

[www.brigade-verte.fr](http://www.brigade-verte.fr)  
[contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)  
03 89 74 84 04



# Balayage et entretien des trottoirs et des caniveaux

## Ces règles sont applicables au droit de la façade ou clôtures des riverains :

- ▶ pour les trottoirs : sur toute leur largeur
- ▶ s'il n'existe pas de trottoir : sur un espace de 1.20m de largeur

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir et le caniveau.

Le nettoyage concerne le balayage mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, soit par compostage à domicile, soit par dépôt en déchèterie. En aucun cas, ils ne doivent être mis dans les conteneurs d'ordures ménagères, jetés sur la voie publique ou dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales et éviter des obstructions des canalisations en limitant ainsi les risques d'inondation en cas de très fortes pluies.



## Le déneigement

En cas de neige, gel ou verglas, les propriétaires, les locataires riverains de toutes les voies publiques devront impérativement (par tous moyens appropriés) déblayer et nettoyer les trottoirs longeant leurs propriétés sur l'intégralité de leurs trottoirs.

## Les déjections canines et divagation

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants.

La mairie a mis à la disposition des propriétaires ou locataires des distributeurs de sacs à déjections animales en plusieurs endroits de la commune.

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public, comme les parcs ou les rues.

## Entretien des végétaux

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Les branches et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire au droit de la limite de propriété.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

## Dépôts sauvages

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

De même, les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques, verres, déchets verts, ...) doivent être retirées de la voie publique après le ramassage de la collecte et remises sur les propriétés respectives.

## Accès trottoirs

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur de trottoir le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20m, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.



Les infractions seront constatées et poursuivies par tout agent de la force publique ou agent assermenté habilité à dresser des procès-verbaux aux contrevenants conformément aux lois et règlements en vigueur.

# Maisons fleuries 2024

## Façade :

- Mme SONNTAG Micheline
- M. et Mme RAFFATH Michel
- M. MIESCH Bénédict

## Maisons avec jardin :

- Mme KNIEBIHLI Marie Josée
- M. et Mme TREIBER Francis
- M. et Mme BLEGER Philippe

## Maisons sans jardin :

- M. et Mme MULLER Marcel
- M. et Mme JEUDY André
- Mme BLEGER Elisabeth

## Professionnels :

- Hôtel- restaurant  
« Le Parc »
- Vins Sylvie FAHRER  
et fils
- Vins SIMMLER Nicolas



# Territoire d'énergie Alsace

Créé 1997 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 390 communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce qui représente environ 743 000 habitants.

En tant que membre, notre commune a confié à Territoire d'Énergie Alsace son « pouvoir concédant », c'est-à-dire la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Au total, Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques basse et haute tension et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

## LES MISSIONS DE TEA

- Représenter les collectivités adhérentes pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Vérifier que les Contrats signés avec EDF et ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIES, CALEO et GAZ DE BARR sont bien respectés ;
- Coordonner et cofinancer les travaux d'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre, etc.) pour qu'ils soient réalisés efficacement et en toute sécurité ;
- Verser aux communes une large partie de la taxe liée à la consommation d'électricité sur leur territoire ;
- Aider les communes à gérer les redevances liées à l'utilisation de leur domaine public par les réseaux ;
- Subventionner le passage en LEDs de l'éclairage public et soutenir les projets de transition énergétique.

## ACTUALITÉ 2024 DE TEA

- La Communauté de Communes de Sélestat et dix communes du secteur d'Erstein ont adhéré au Syndicat ;
- À Morschwiller-le-Bas, la première canalisation de gaz fabriquée à partir de matériaux biosourcés a été installée par GRDF ;
- Une convention a été signée avec ENEDIS pour soutenir la transition écologique, notamment en décarbonant les chantiers et en renforçant les réseaux électriques face aux défis climatiques ;
- Plus de 700 dossiers de subvention aux particuliers traités dans le cadre du dispositif « Happy Gaz » ;



Travaux à Wolfersdorf (68) | Crédit photo : Territoire d'Énergie Alsace

 **territoire  
d'énergie  
ALSACE**

11 rue du 1<sup>er</sup> Cuirassiers  
68000 COLMAR  
[www.te.alsace](http://www.te.alsace)



# Urbanisme: permis ou déclaration

## Vos obligations

Toute décision accordant un permis de construire ou une déclaration préalable est soumise à une OBLIGATION D’AFFICHAGE.

L’article R.424-15 du Code de l’Urbanisme stipule que la mention du permis ou de la déclaration, explicite ou tacite doit être affichée sur le terrain par le demandeur dès la notification de l’arrêté.

Cet affichage doit être apposé sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm avec les mentions :

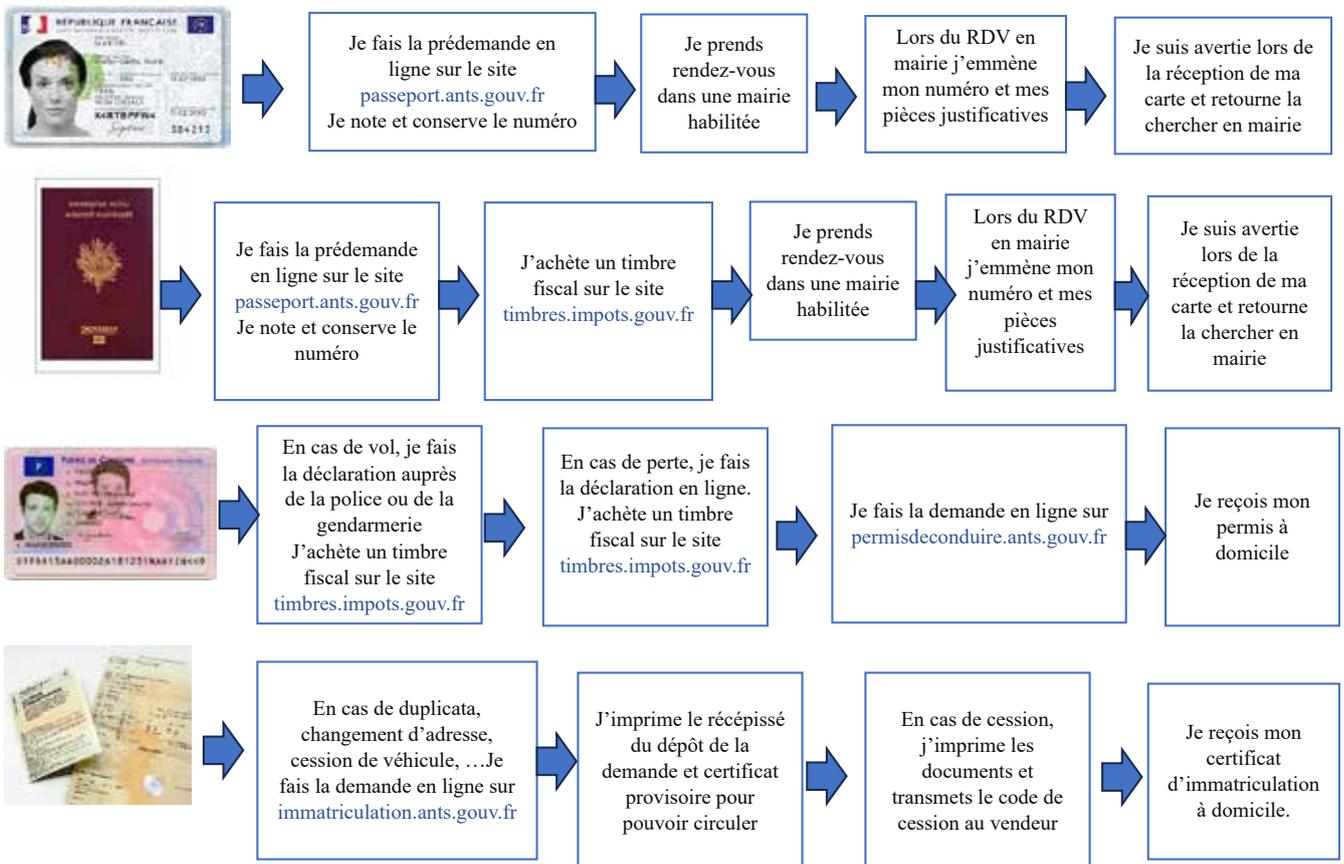
- Nom, raison sociale ou dénomination du bénéficiaire
- Date et numéro du permis

- Nature du projet et superficie du terrain
- Adresse de la mairie ou le dossier peut être consulté
- Surface de plancher autorisé et hauteur de la construction par rapport au sol naturel.

Dans un délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers.

Lors du début des travaux, le bénéficiaire doit obligatoirement déposer en mairie un document d’ouverture de chantier (cerfa 13407\*09) et à la fin du chantier une déclaration d’achèvement des travaux (cerfa 13408\*11).

## Consigne pour vos documents administratifs



# Inscription sur les listes électorales : n'attendez pas !

L'inscription est obligatoire pour pouvoir voter mais relève d'une démarche volontaire.

## Comment faire ?

Vous pouvez vous rendre à la mairie avec un justificatif de domicile, votre carte d'identité et un document à remplir qui vous sera remis ou directement en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez vérifier à tout moment si vous êtes inscrit sur la liste électorale sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

## État civil de 2024

### Naissance

5 septembre Hedi de Pierre et Basma BAGY



### Mariage

1<sup>er</sup> juin Flaie Mahaut Jeanne OESCH et Robin LE RESTE  
22 juin Marina PIC et Robin André KLEIN  
13 septembre Tania Gabrielle Dominique MEBOLD et David MARTIN



### Décès

1<sup>er</sup> février André Joseph OPPERMANN  
18 janvier Raymond Albert LAFON  
4 février Marie Joséphine WENDLING veuve KOEBERLE  
14 février Robert BLEGER  
15 mars Marie Hélène EGELE veuve KLEIN  
24 mars Jacques Simon Albert CAZÉ  
23 mai Lucie HEINRICH veuve TREIBER  
8 juillet Hippolyta Emilie Cathérine MEYER épouse FRANTZ  
25 août Antoine Charles THIRION  
15 septembre Bruno Pierre BURGER  
10 octobre Robert Auguste SCHLICHTER  
28 novembre Jacques KOEBERLÉ  
17 décembre Jean Pierre FOUASSIER  
18 décembre Marie Louise Charlotte KOEBERLE veuve KLEIN





# Anniversaires de Mariage

## Noces de Palissandre (65 ans)

6 août	JENNY Eric et Christiane
18 septembre	GASSMANN Charles et Marlyse
23 septembre	MEYER René et Marlène
10 novembre	SCHMITT Ernest et Yvonne

## Noces d'Orchidée (55 ans de mariage)

16 janvier	THIRION Fernand et Marie Reine
10 juillet	MULLER Roland et Jacqueline
8 août	KOEBERLE Jean-Marie et Bernadette
22 août	OPPERMANN Jean-Claude et Josette
11 septembre	HEYBERGER François et Pierrette
23 octobre	ROHMER Jean-Paul et Nicole
23 décembre	LANGOLF Michel et Marie Hélène

## Noces d'Or (50 ans de mariage)

2 mai WANNER Albert et Marie-Thérèse



# Les grands anniversaires

## 70 ans

10 février	CARDOT Christiane
18 mars	ROLAND Marie Claire
2 mai	HUMBERT Alphonse
25 mai	MEYER Bertrand
15 septembre	ENTZMANN Martine
21 septembre	ROLAND Dominique
12 octobre	SALOMON Pierre
21 novembre	LESCALIER Gabrielle
9 décembre	FRATTINI Michel

## 75 ans

5 février	KIENTZEL Carmen
9 mars	KLEIN Françoise
13 avril	KIENTZEL Joseph
18 avril	WITTERSHEIM Roland
25 mai	IRJUD Jean
9 juin	WITTERSHEIM Yvette
17 juin	ROHMER Nicole
24 juin	LANGOLF Marie Hélène
26 juin	DOCHTER Pierre
14 juillet	HEYBERGER Pierrette
22 juillet	SCHAEFFER Marie-Thérèse
8 août	JOANNET Roger
14 octobre	PARCHANOWIC Dominique
29 novembre	WEYH Nicole
10 décembre	GSELL Marie Antoinette

## 80 ans

3 février	HEINRICH Fernand
24 juillet	CHATOUX Patrick
3 octobre	MULLER Louis
13 octobre	BREITEL Marie Antoinette
20 décembre	MONTAVONT Jean

## 81 ans

3 février	HEINRICH Fernand
-----------	------------------

## 82 ans

20 janvier	BIECHER Marianne
3 juin	ROHMER Jean-Paul
4 juin	KLING Pierre
10 août	RUBIN Richard
4 octobre	GILLMANN Marguerite
15 octobre	PFERTZEL Gérard

## 83 ans

6 janvier	PFERTZEL Denise
30 janvier	COUILLIEN Jacqueline
6 avril	WEIL Yves
20 mai	THIRION Brigitte
21 mai	STAHL Paulette
11 août	SCHROEDER Paulette
29 août	FAROUILH Nicole
11 septembre	GSELL Jean
23 septembre	BLEGER Elisabeth

## 84 ans

19 janvier	VOGEL Adolphe
27 mars	WEYH Anne-Marie
20 avril	KOEBERLE Rose
2 juin	VOGEL Paulette
8 juin	SCHWARTZ Cécile
18 juin	EDEL Alphonse
6 juillet	SCHULTZ Charles
25 août	GSELL Paul
3 novembre	BALITH Elisabeth

## 85 ans

31 mai	WOLF Jean
5 novembre	ILTIS Marie-Odile
19 décembre	HEYBERGER Philippe

## 86 ans

7 janvier	ILTIS Jacques
29 juin	JENNY Christiane
23 juillet	COLLAONE René
7 septembre	MEINRAD Joseph
26 septembre	ALMERAS Robert
22 décembre	MULLER Jeanine

## 87 ans

17 janvier	MULLER Marcel
18 janvier	MULLER Rosa
18 janvier	KLEIN Antoine
09 février	HEINRICH Anna
17 avril	FESSLER Marie Jeanne
16 juillet	DEISS Cécile
18 août	KOEBERLÉ Bernadette
1 octobre	GASSMANN Marlyse
11 octobre	COUILLIEN Jacques
11 octobre	SCHMITT Yvonne

# Les grands anniversaires

## 88 ans

7 juillet CORDONNIER Emile  
9 août DESRICOURT DE LANUX Arlette  
28 août THIRION Achille  
29 septembre SCHMITT Ernest  
18 octobre HEYBERGER Marie Louise

## 89 ans

13 janvier MEYER René  
18 mars MUSSO Nicole  
22 juin SCHWARTZ François  
17 septembre THIRION Marcelle  
6 octobre SCHOTTERER Alice  
10 décembre FEHRENBACH Marcelle

## 90 ans

29 janvier MEYER Marlène  
12 juin MEYER René  
13 août FAROUILH Maurice  
1 septembre GASSMANN Raymond  
12 novembre JENNY Eric

## 91 ans

9 février HATSCH Marie Rose  
13 février BAFFREY Albert  
11 mars GASSMANN Charles  
22 août GASSMANN Germaine  
15 novembre KOEBERLE Robert

## 92 ans

9 février HATSCH André  
9 février LUCHT Alice  
2 août HUBER Bernadette  
18 novembre HAEN Madeleine  
9 décembre KLEIN Marie Louise

## 93 ans

23 avril LESIEUR Anne-Marie  
21 octobre SONNTAG Claire  
22 novembre WIECZOREK Nicole

## 94 ans

2 octobre SIMON Marie Anne  
2 décembre KOEBERLE Georges

## 95 ans

24 juillet MEYER Anna  
19 septembre GERBER Marie Thérèse  
22 octobre BRISSINGER André  
19 novembre WEISS Denise  
14 décembre WIPFF Marcel

## 96 ans

23 février SIMMLER Marie Louise  
6 mars MEYER Colette  
18 décembre JUCHERT Thérèse

## 97 ans

4 juin BIRG Alice

## 98 ans

22 mars MULLER Céline

## 99 ans

22 août MUHR Raymond  
4 octobre MEYER Agathe

## 100 ans

30 octobre MEYER Auguste



# Calendrier des manifestations 2025



MOIS	JOUR + HEURE			ASSOCIATION	OBJET	LIEU
JANVIER	Mardi	07	18h00	Commune	Réception nouvel an	Salle des fêtes
	Jeudi	23	16h30	Donneurs de sang	Don du sang	Salle des fêtes
FEVRIER	Dimanche	16	14h00	Théâtre	Chorale	Salle des fêtes
	Samedi	22	10h00	Repaire Café	ComCom	Salle des fêtes
MARS	Samedi	01	14h00	P'tits filous	Carnaval	Salle des fêtes
	Dimanche	09	12h00	Conseil de fabrique	Repas paroissial	Salle des fêtes
	Samedi Dimanche	15 16	10h00 à 19h00	Au fil des idées	Exposition « Au Fil des Talents »	Salle des fêtes
	Samedi Dimanche	22 23	Journée	Société de musique	Week-end	Salle des fêtes
	Samedi	29	20h00	Comité des fêtes	Cabaret alsacien	Salle des fêtes
AVRIL	Samedi	05	20h00	Société de musique	Concert	Salle des fêtes
	Samedi	12	12h00	Anciens combattants	Assemblée générale	Salle des fêtes
MAI	Jeudi	01	11h00	Club vosgien	Fête Club Vosgien	Jardin public
	Mardi	06	16h30	Donneurs de sang	Don du sang	Salle des fêtes
	Mercredi	07	17h00	Commune Anciens combattants	Commémoration 1945	Monument aux morts S. d'honneur mairie
	Samedi	17	Matin	Commune	Journée citoyenne	Salle des fêtes
	Samedi	24	Journée	Brodeuses	Remise de chèque	Salle des fêtes
JUIN	Dimanche	01	Journée	Commune/Comité des fêtes	Slow up	Village/jardin public
	Mardi	24	18h00	Ecole de musique	Audition de fin d'année	Jardin public
	Vendredi	27	18h00	P'tits filous	Fête de fin d'année	Jardin public
JUILLET	Samedi	12	18h00	Amicale Sapeurs-pompiers	Soirée	Jardin public
	Mercredi	16	18h00	Société de musique	Soirée musique et terroir	Jardin public
	Dimanche	20	Journée	Syndicat viticole	Marche gourmande	Jardin public
AOÛT	Dimanche	10	10h00	Société de musique + Syndicat viticole	Fête patronale + apéritif concert	Place de l'église
	Jeudi	14	19h00	Société de musique	Concert du groupe « Escapade »	Jardin public
	Mardi	15	12h00	A.P.P.	Fête du cochon de lait farci	Etang de pêche
SEPTEMBRE	Dimanche	14	17h00	Ass. rénovation chapelle	Concert	Chap. Ste Croix
	Dimanche	21	11h00	Société de musique	Fête du vin nouveau	Jardin public
	Dimanche	28	11h00	Société de musique	Fête du vin nouveau	Jardin public
OCTOBRE	Samedi	04	9h00	Commune	Montée Rose	Salle des fêtes
NOVEMBRE	Mardi	11	11h00	Commune	Commémoration armistice	Mon. morts/ SDF
	Dimanche	30	17h00	Comité des fêtes	Concert de l'Avent	Eglise
DÉCEMBRE	Samedi	06	17h00	Sap. pompiers et Commune	Sainte Barbe	Mairie
	Samedi	13	12h00	Commune	Fête de Noël des aînés	Salle des fêtes
	Mardi	16	18h00	P'tits filous	Noël sous le préau	Ecole
	Mercredi	24	24h00	Comité des fêtes Société de Musique	Messe de minuit Aubade au clocher Vin chaud gratuit	Place de l'église
JANVIER 2026	Mardi	06	18h00	Commune	Réception nouvel an	Salle des fêtes